

MARIE-JEANNETTE RAT PATRON

---

# Les origines des centres sociaux et de la fédération du Rhône

---



Juin 2013



Marie- Jeanette Rat PATRON

**LES ORIGINES DES CENTRES SOCIAUX ET DE LA FÉDÉRATION DU RHÔNE**

---

## Petite introduction à l'histoire des origines

---

**Les centres sociaux du Rhône et leur Fédération sont le produit d'une histoire, ou de plusieurs histoires, celle des centres sociaux et de l'association qui les réunit, mais aussi celle de la Caisse d'Allocations Familiales et celle des relations établies entre des personnes morales et physiques devenues partenaires, associatifs, institutionnels, politiques.**

Ces pages sur les origines des centres sociaux, et de la Fédération du Rhône pour la période 1963-1973, résultat d'une exploration minutieuse des archives disponibles et d'interviews menées pendant trois ans par Marie-Jeannette Rat-Patron<sup>1</sup> dans le cadre de l'association Mémoire Vives Centres Sociaux<sup>2</sup>, nous content une partie de ces histoires ; des tranches de temps vécues dans un certain nombre d'instances à des moments clés. Cette partie immergée de l'iceberg donne déjà une idée de la diversité et de la vitalité des composants qui entrent dans la constitution des centres sociaux du département et de leur Fédération.

Ces éléments constitutifs, ce sont avant tout des femmes et des hommes, qui ont cru profondément à ce qu'ils défendaient, qui se sont affrontés, qui ont lutté pour des causes parfois communes et qui, dans la durée, ont travaillé avec acharnement, ont milité, ont convaincu. Ce sont des réussites et des échecs. Ce sont des valeurs souvent partagées.

Comme le note Marie-Jeannette, la « fabrication » de la Fédération n'a pas été linéaire, elle n'a pas été une succession programmée de séquences préméditées. Ce déroulement heurté et imprévisible, enchaînement d'actions de terrain, où la force des personnalités a prévalu sur celle des

institutions, peut paraître paradoxal au regard de notre culture du projet associatif et de l'évaluation, démarches plus distanciées, réfléchies, débattues, partagées. Il n'y a pas de raison pour que cette élaboration discontinuée se mue en un parcours sans inattendus, d'autant plus que le contexte et le système dans lesquels nous évoluons se complexifient. Dans une société en crises et en mutation, notre réseau est en ébullition permanente sur ses adaptations et ses transformations, aujourd'hui sur le pouvoir d'agir et la prise à bras le corps des grandes questions sociales, inscrits au fronton de notre Congrès 2013.

Et c'est heureux car, avec un peu de modestie, une grande curiosité et une solide confiance dans la puissance et la profondeur de l'action collective, il y a beaucoup à inventer à partir des imprévus, des malentendus et des conflits, effets naturels des engagements et des confrontations. L'élaboration du projet et sa mise en œuvre sont là pour consolider ces indispensables contributions personnelles en confortant cette dimension collective dans une approche méthodique du diagnostic territorial et de la définition des axes politiques qui préparent l'avenir.

Les personnes se renouvelant et les circonstances n'étant jamais les mêmes, ce que nous apprend cette épopée fondatrice, ce n'est donc pas à évi-

ter les accidents de parcours, qui ne sont en rien des modèles ou des contre-modèles. Elle permet plutôt de distinguer, de valoriser et, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération, de célébrer tout ce qui construit, fait vivre et progresser. Ce sont en premier lieu les acteurs, dans ce qu'ils ont été, dans ce qu'ils ont accompli, représenté, échangé, et aussi les événements, favorables ou défavorables et la façon dont ils ont inter-réagi.

De plus, des valeurs bien ancrées, telles que la participation, l'ouverture à tous ou le dialogue entre générations, prennent encore davantage de vigueur lorsque nous apprenons qu'ils ont accompagné les associations familiales aux sources de notre réseau départemental. Des pratiques d'émancipation s'en trouvent réaffirmées, telles le bénévolat et la militance. Sans leur formidable énergie, notre Fédération n'aurait pas pu voir le jour. Sont-elles toujours aussi vivaces aujourd'hui ? Un questionnement qui nous incite fortement à reconsidérer ces puissants moteurs de la dynamique associative en mettant nos imaginations au travail, en changeant nos points de vue et nos façons de faire afin de recréer du sens et d'inventer des fonctionnements nouveaux où chacun puisse se réaliser à la place qui lui correspond.

Au fond, cette histoire des origines nous fait un peu mieux connaître « d'où vient demain »<sup>3</sup>, pour peu que l'on se donne la peine d'établir un lien entre passé et avenir, entre rétrospective et anticipation, afin d'en percevoir la continuité et les facteurs de progrès. A ce niveau d'appréciation, son auteure n'hésite d'ailleurs pas à déduire :

*« Il y a tellement de mouvements divers et variés qui ont présidé à la création des centres sociaux que leur histoire colle à l'évolution de la société : ses avancées, ses ruptures. Comprendre leur histoire c'est comprendre celle de la société française »*

Merci à Marie-Jeannette d'avoir su éclairer une partie signifiante de cette diversité, provoquant ainsi nos interrogations sur le sens de notre histoire tout en nous offrant l'opportunité d'exprimer notre reconnaissance à celles et à ceux dont l'investissement a donné ce que sont aujourd'hui les centres sociaux du Rhône et leur Fédération, « fruits de combats et d'aventures passionnantes ».<sup>4</sup>

**Denis Ladous,**  
pour la Fédération  
des Centres sociaux du Rhône

1 animatrice puis Déléguée à la FCSR de 1976 à 20042

2 l'association Mémoires Vives Centres Sociaux (MVCS), fondée en 1997 par des « anciens » des centres sociaux, s'est donnée pour mission de rassembler, d'organiser et de rendre accessibles les traces multiples de l'histoire des centres sociaux. Elle s'applique à sauvegarder et à valoriser ce patrimoine en suscitant l'intérêt des historiens, en recueillant des témoignages, en faisant partager cette connaissance par des colloques et des publications.

3 pour reprendre une formule que MVCS utilise dans sa communication.

4 propos recueillis dans un numéro de « Vitalités » de décembre 2009 intitulé « Histoire d'avenir ».



---

## SOMMAIRE

---

### 1<sup>e</sup> PARTIE LES CENTRES SOCIAUX DE 1919 À 1973

Avertissement au lecteur

La Maison des Jeunes de Saint Alban 1919

Les initiatives privées jusqu'en 1951

- Le Foyer Familial des Etats-Unis de Lyon avant 1937.
- La Maison Sociale de Croix-Luizet à Villeurbanne 1942.
- Le Dispensaire Social de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne 1944.
- Le Foyer Familial et Social de La Demi-Lune 1944.
- Le Centre Social d'Ecully 1947.
- La Maison Familiale de Saint Just à Lyon 1949.
- La Maison Sociale du Neyrard à Sainte-Foy-lès-Lyon 1949.
- Le Foyer d'Entraide intercommunal de Beaunant à Sainte-Foy-lès-Lyon 1950.
- La Maison Familiale de Vaise à Lyon 1951.

Les créations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon (CAFAL) jusqu'en 1973

- Les Maisons Familiales de 1946 à 1957.
- Vers la gestion directe de 1957 à 1963.
- Les trois partenaires des centres sociaux : Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, villes, associations de 1963 à 1973.

Annexe de la 1<sup>ère</sup> partie

### 2<sup>e</sup> PARTIE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHÔNE 1963-1973

**La création : la fédération des centres sociaux privés – 1963**

**L'affirmation des positions fondamentales**

- La définition du centre social
- La participation des usagers
- L'ouverture
- La formation

**La fédération de tous les centres sociaux du Rhône – 1973**

Documents qui ont permis d'écrire l'histoire de la fédération des centres sociaux du Rhône

Bibliographie

Remerciements



**1<sup>o</sup> PARTIE**

**LES CENTRES SOCIAUX DE 1919 À 1973**



## AVERTISSEMENT AU LECTEUR

*Ce document ne sera pas une histoire complète des origines des centres sociaux du Rhône, mais un état des lieux de mes recherches pour présenter ce que l'on sait déjà et tout ce qui reste à faire. Ayant beaucoup navigué dans des archives et sollicité quelques témoignages depuis quatre ans, je peux dire que de nombreuses découvertes sont à faire, ce qui est un encouragement et un appel à tous ceux, (professionnels ou amateurs) que l'histoire intéresse.*

*Parlant des origines, j'ai posé des dates limites que je dois justifier :*

- 1919 : création de la Maison des Jeunes de Saint Alban, racine de l'actuel centre social Laënnec. Depuis le Master d'Histoire contemporaine de Bénédicte Delahaye sur le centre social Laënnec 1919-1975, il est confirmé que le premier centre social est bien là et qu'il en a inspiré beaucoup d'autres.*
- 1950 : fin des initiatives privées. Qu'elles soient d'origine familiale ou personnelle, on peut situer à cette date la fin d'un courant. Par la suite, les créations seront hybrides dès l'origine : des associations qui se diversifient (elles ne sont plus exclusivement familiales) et l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon (CAFAL).*
- 1973 : fin des créations par la Caisse Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon. Car bien qu'elle ait décidé de ne plus créer seule des centres sociaux bien avant cette date, on peut considérer que c'est à ce moment que des normes de création, de gestion, d'animation sont établies et vont perdurer.*

*Pour ce qui est du territoire, il ne s'agira pas de la totalité du département du Rhône, mais de la partie appelée : Arrondissement de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon car c'est sur celle-ci qu'ont porté mes recherches.*

*Rappelons que jusqu'au 1er janvier 2012, deux Caisses d'Allocations Familiales se partageaient le département du Rhône : celle de l'Arrondissement de Lyon (CAFAL) et celle de l'Arrondissement de Villefranche sur Saône (CAFAV).*

*Il existe toutefois une histoire du centre social de Thizy (Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Villefranche sur Saône) écrite par Anne Barre, historienne, à l'occasion des 50 ans du centre. Outre l'histoire propre du centre appelé aussi à ses débuts la Maison Familiale, elle présente le rôle des Caisses de compensation et celui des industriels et commerçants locaux avant la création de la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche sur Saône. (Cette brochure est disponible auprès de la Fédération des centres sociaux du Rhône ou auprès de Mémoires Vives centres sociaux.)*

*Ce que j'ai écrit est tributaire des archives dont disposent les centres sociaux et de quelques témoignages. Les archives sont plus ou moins bien conservées, plus ou moins complètes et quelquefois même inexistantes. Pour ne prendre qu'un exemple en la matière, pour la Fédération du Rhône, il manque totalement les dix premières années d'existence ; mais des traces se trouvent dans les archives des centres sociaux ou dans celles de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.*

*Par contre, il existe à Vénissieux le Centre Régional des Archives Historiques des organismes du régime général de la Sécurité Sociale (CHRA Rhône-Alpes). J'ai pu y consulter les comptes rendus du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon de 1947 à 1973 ainsi qu'une série de comptes rendus de la Commission d'Action Sociale de 1948 à 1963.*

*La politique de création des centres sociaux par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon a pu donc être explicitée.*

*Je n'ai pas encore fait le même travail sur les associations familiales du Rhône dont le rôle est très important puisqu'elles ont créé les premières Maisons Familiales qui, pour un bon nombre, sont actuellement des centres sociaux et qu'elles ont inspiré le premier Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon et le Conseil pour en créer partout où cela était nécessaire. Les représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui siégeaient dans le Conseil ont défendu avec acharnement l'existence menacée des centres sociaux entre 1968 et 1973 en s'alliant avec les syndicats ouvriers. Ce courant familial mérite une étude sérieuse. Je me borne donc à en constater l'importance sans pouvoir mieux le présenter.*

*Faisant l'hypothèse que des chrétiens sociaux étaient à l'origine de centres sociaux, j'ai consulté les archives de la Chronique Sociale déposées aux Archives Municipales de Lyon. J'ai pu repérer des liens entre Mademoiselle Benoît de la Maison Sociale de Laënnec, le Foyer des Etats-Unis à Lyon, Monsieur Deletraz, fondateur de la Maison Sociale de Cyprian à Villeurbanne et Joseph Folliet, secrétaire de la Chronique Sociale.*

*J'y ai trouvé un très intéressant rapport présenté par le secrétariat social artisanal à l'Assemblée Générale de la Chronique Sociale du 14 janvier 1945. (Archives de la Chronique Sociale 132 II 35) Le bilan de l'action menée est important mais les propositions nous intéressent tout particulièrement : le service social familial doit être coordonné par une assistante sociale polyvalente. La meilleure coordination ne « sera effective que lorsque sera créée dans chaque quartier et canton une Maison Sociale... constituée sous forme d'association 1901... gérée par les usagers ».*

*Pour savoir quelle influence ces propositions ont eu, il faudrait pouvoir les mettre en relation avec les réflexions menées ailleurs du côté du patronat et des syndicats ouvriers.*

*Encore une nouvelle piste.*

*Quant à l'influence chrétienne, il faudrait aussi aller chercher dans les paroisses et peut-être aussi à l'archevêché, ainsi que du côté des protestants.*

*Et c'est encore un nouveau programme de recherche.*

*Je rappelle encore deux sources que j'ai très peu exploitées :*

- la première, l'Ecole de Service Social du Sud-Est qui a formé tant d'assistantes sociales, d'infirmières et de jardinières d'enfants !  
Combien se sont retrouvées dans les centres sociaux ? Combien ont fréquenté la Chronique Sociale, ses cercles d'études, ses réunions, ses formations ?*
- la deuxième, les bulletins officiels de la ville de Lyon que j'ai consultés pour les créations sur ce territoire, sont très décevants car ils ne sont que des relevés de décisions sans discussion, ni argument.*

*Ce document est donc un point d'étape.*

*J'ai beaucoup appris et enfin compris quelques énigmes qui étaient restées irrésolues pendant la période où j'ai été animatrice puis déléguée de la Fédération des centres sociaux du Rhône de 1976 à 2004.*



---

## La Maison des Jeunes de Saint Alban 1919

---

Cette Maison des Jeunes est considérée comme le premier centre social du Rhône. Non pas que son fondateur Victor Carlhian ait eu conscience de créer un centre social, mais parce que cette Maison s'est rapidement mise en relation avec la Fédération Nationale des Centres Sociaux à laquelle elle a adhéré en 1928 ; puis elle a pris le nom de Maison Sociale en 1929.

Victor Carlhian est une figure du catholicisme lyonnais. Industriel en dorure et filets à passementerie, il partage les idées du Sillon<sup>(1)</sup> de Marc Sangnier et devient le président du Sillon lyonnais. Il s'intéresse à la banlieue du Transvaal encore rurale mais où quelques entreprises s'étaient déjà installées ainsi que des ouvriers. Il y fondera une église, une école et une Maison des Jeunes.

Laurent Remilleux, prêtre, qui désirait s'adapter à la réalité ouvrière (supprimer la quête, célébrer la messe face à l'assistance et faire de la paroisse un lieu de vie) sera le curé de Saint Alban.

Pour la Maison des Jeunes, Victor Carlhian demandera à un groupe de femmes sillonistes d'assurer l'accueil, l'éducation et les loisirs des enfants. Ce groupe de femmes bénévoles (elles avaient une profession : enseignantes, modiste...) a vécu en communauté (laïque et non religieuse) en conservant son autonomie vis-à-vis de l'église et de l'école.

La responsable était Ermelle Ducret, propriétaire d'une boutique de modiste à Saint Jean à Lyon. La distinction entre le religieux et le social était faite au sein du Sillon et la Maison des Jeunes était ouverte aux enfants et aux jeunes du quartier du Transvaal sans qu'aucune distinction religieuse ne soit opérée entre eux.

Outre les loisirs, une bibliothèque a été ouverte, une compagnie de guides a été créée en 1923 sans règlement strict, sans uniforme complet et sans forcément la promesse. Toutes celles qui le voulaient pouvaient y entrer. Une colonie de vacances pour filles a eu lieu chaque été durant un mois. Un cercle d'étude (des conférences), une

bibliothèque et des cours pour adultes ont été ouverts : cuisine, couture. A partir de 1923, les jeunes ouvrières prenaient la suite des enfants à la colonie de vacances pour se reposer.

Avec un fonctionnement semblable, il n'est pas étonnant que des relations se soient établies entre la Maison des Jeunes de Saint Alban et la Fédération Nationale des Centres Sociaux.

En 1929, grands changements : la Maison des Jeunes a été expropriée pour laisser la place à la construction de l'hôpital Edouard Herriot. Victor Carlhian a fait construire une nouvelle Maison (le centre social actuel) et la prêtera à ce qui prendra alors le nom de Maison Sociale.

Ermelle Ducret, la seule de la première communauté à reprendre le travail s'adjoint une assistante sociale Germaine Benoît, mais elle doit s'arrêter pour cause de maladie.

Mademoiselle Benoît sera la résidente de la Maison Sociale de 1929 à 1960 et jouera un rôle important pour les centres sociaux. Elle connaissait Marie Jeanne Bassot.<sup>(2)</sup> Elle a été la première administratrice issue de la province à la Fédération Nationale en 1939.

Le président Blanchard salue ainsi sa présence à la première Assemblée Générale départementale du Rhône en 1964 : *« Permettez-moi de lui dire toute notre admiration pour sa clairvoyance, sa persévérance et le travail accompli dans des conditions particulièrement difficiles et sans subvention d'organismes qui n'existaient pas encore. Lui dire aussi toute notre reconnaissance, car si les vingt cinq centres sociaux du Rhône existent, c'est parce qu'elle en a été, en quelque sorte, la mère spirituelle qui a su montrer par l'exemple que non seulement la formule était viable, mais qu'elle était celle de l'avenir ».*

La Maison Sociale a été reprise par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon en 1948 à la demande de Victor Carlhian, ruiné. La Maison Sociale conservait toutefois la gestion autonome d'activités propres qui n'intéressaient

pas la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.

C'est en 1958, à la faveur d'une nouvelle convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon à toutes ses « Maisons Familiales », que le Président Isnard démissionna faisant valoir que la Maison Sociale n'avait plus aucune autonomie.

La Maison Sociale devint alors comme toutes les autres Maisons Familiales de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon et sa première histoire s'éteindra.

C'est actuellement le Centre social Laënnec dont l'histoire particulière a fait l'objet d'un Master

d'Histoire contemporaine par Bénédicte Delahaye sous le titre « *Le Centre Social Laënnec 1919-1975. Repères historiques des évolutions sociales du quartier du Transvaal-Laënnec Université Lyon III* ». On peut le lire au centre social Laënnec ou à la Fédération des Centres Sociaux du Rhône.

*(1) Le Sillon est un mouvement de démocratie chrétienne fondé par Marc Sangnier qui entend affirmer politiquement et socialement la présence de l'Eglise face aux problèmes du XX<sup>e</sup> siècle naissant. D'abord accueilli favorablement par le milieu religieux, il fait rapidement l'objet de craintes et critiques en raison de ses parentés avec certaines idées socialistes. En 1910 le pape Pie X condamne le groupe et la revue éponyme.*

*(2) MJ Bassot a été résidente à la Maison Sociale de Levallois Perret. Elle est à l'origine de la Fédération Nationale des centres sociaux*

## **Les initiatives privées jusqu'en 1950**

---

## Le Foyer Familial des Etats-Unis de Lyon (date de création inconnue, avant 1937).

---

Par deux fois, on trouve sa trace sous la plume de Mademoiselle Benoît et dans les archives de la Chronique Sociale.

Mademoiselle Benoît fait un rapport sur la Maison Sociale de Saint Alban lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Centres sociaux en 1937 et indique les relations de travail avec le quartier des Etats-Unis qui vient de sortir de terre.

L'année d'après, Jeanne Le Gros (dont on sait qu'elle fait partie de l'équipe de Mademoiselle Benoît) écrit à Joseph Folliet « *Vous avez peut être entendu parler d'un centre social qui travaille aux Etats-Unis, très petitement depuis deux ans et qui veut se développer cette année... je crois qu'il y a là de riches possibilités d'éducation populaire et des services aux familles...* ». (Archives de la Chronique Sociale 132 II 32 in chemise programme et notes).

Joseph Folliet <sup>(3)</sup> donne son accord pour animer une réunion avec les familles. La question à traiter avec les familles est celle de l'ouverture du Foyer qui, bien que paroissial, veut être au service de tous. Comment le faire comprendre ?

Le Foyer avait une bibliothèque, un jardin d'enfants, un service familial (aides aux mères), des répétitions à des écoliers, des visites aux familles, des demandes de placement.

C'est bien ce Foyer qui demandera à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon de le financer en 1947. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon acceptera et construira plus tard la Maison Familiale des Etats-Unis, l'actuel centre social.

*(3) Joseph Folliet était le secrétaire de la Chronique Sociale.*

---

## La Maison Sociale de Croix-Luizet à Villeurbanne (1942)

---

Elle ouvre en 1942, 47 rue Courteline à Villeurbanne dans le quartier de Croix-Luizet décrit comme excentrique donc mal desservi et comme l'un des plus déshérités de la banlieue lyonnaise.

Les statuts sont déposés en 1943.

Les buts sont :

- grouper dans un même local d'accès facile pour tout le quartier, les différentes œuvres sociales intéressant les familles,
- faire de ce local une maison d'un accueil agréable ouverte à tous, sans distinction de conviction ou de situation sociale et où chacun peut trouver le renseignement, le conseil ou l'aide qui lui est nécessaire.

Le premier Conseil d'administration comprend des industriels :

- Madame Tournier Leroudier (présidente), gérante des établissements Leroudier,
- Monsieur Courbier, président de l'association des Industriels de Villeurbanne,
- Monsieur Bellemain (trésorier), directeur de la Caisse d'Epargne.

Ces trois organismes sont financeurs de la Maison Sociale.et

- Deux mères de familles nombreuses,
- Madame Budin-Fabre, présidente de l'Oeuvre Lyonnaise des Consultations de Nourrissons,
- Deux assistantes sociales (dont l'une est la directrice de la Maison Sociale).

Trois salariés assurent l'ensemble des activités : un dispensaire antituberculeux, une consultation de nourrissons, des séances de rayons ultra-violet, une garderie d'enfants.

Il s'agit de Mademoiselle Gros, assistante sociale et directrice de la Maison, DE Mademoiselle Desgeorges au dispensaire et de Monsieur Dargaud, gardien.

Voilà ce qu'on peut sortir du dossier concernant de Croix-Luizet à la Fédération Nationale des Centres Sociaux de France.

En effet, le centre social n'a pas d'archives sur ses origines et Mademoiselle Bellon, qui a rapidement remplacé Mademoiselle Gros, disait n'avoir

plus de souvenir quand nous l'avons interrogée en 2000.

Quelles personnes ont eu l'idée de créer cette maison ?

Les premiers administrateurs ? D'autres avec eux ? Pourquoi le nom Maison Sociale a-t-il été choisi ? Mademoiselle Gros connaissait-elle Mademoiselle Benoît à Saint-Alban ?

C'est probable car les archives de Cyprian à Villeurbanne mentionnent des visites à Croix-Luizet et Saint Alban.

La Maison de Croix-Luizet sera subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon dès 1949.

---

## Le dispensaire social de Cyprian les Brosses à Villeurbanne (1944)

---

C'est l'œuvre de Monsieur Deletraz, employé aux Usines Delle (électricité, site ALSTOM actuel) catholique actif de la paroisse du Curé d'Ars, syndicaliste CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), en lien avec la Chronique Sociale où on lui demande des interventions sur le logement et où il prend des engagements et décide d'agir sur la situation sanitaire déplorable des habitants de « cette extrémité de Villeurbanne ».

Avec quelques amis, il demande à Sœur Mathilde, infirmière qui attendait de partir pour l'Océanie, de visiter et soigner les malades du quartier allant de maison en maison partout où on la demandait. Sœur Mathilde a été immédiatement débordée tant la demande de soins était forte.

Sœur Mathilde a démarré sa mission le 15 octobre 1943.

Créer un dispensaire devenait une évidence. Monsieur Deletraz et ses amis s'y attellent. Ils créent une association. Ils acquièrent un local : maison de quatre pièces, non terminée qu'il va falloir aménager. Ils informent la Direction Régionale de la Santé qui les encourage et ils recherchent des financements auprès du Secours National et

des industriels locaux. Trente huit entreprises sont invitées à une réunion le 3 mars 1944 : quatorze sont présentes, trois sont excusées.

Monsieur Deletraz présente le projet et leur dit « *tout net et sans d'inutiles détours que c'est leur concours moral et financier qu'il demande* ».

Le but du dispensaire est clairement défini « *nous voulons donner à ce dispensaire un caractère familial de façon à ce que les – clients – se sentent chez eux... nous voulons qu'un malade ou un blessé puisse trouver à toute heure du jour et de la nuit aide et assistance. Pour ce dévouement, nous avons fait appel à des religieuses* ».

L'appel aux entreprises sera entendu. Dans une liste de recettes diverses encaissées depuis le début de l'œuvre, on dénombre quelques quatre-vingt entreprises, une vingtaine d'individuels majoritairement des médecins, l'Entraide Française, le Secours National et la Caisse d'Epargne.

Les statuts de l'association sont déposés au cours du premier semestre 1944. Le caractère religieux du personnel y est inscrit.

Le premier Conseil d'administration est ainsi



composé :

- Monsieur Deletraz Pierre, employé (président),
- Monsieur Delpon Eugène, ingénieur (trésorier),
- Monsieur Dupuy Bernard, artisan mécanicien.
- Monsieur Lenne Emmanuel, industriel.
- Monsieur Mongin Georges, ingénieur (secrétaire),
- Mademoiselle Piron Marie, artisan (vice présidente),
- Monsieur Ribeyron Joseph, ouvrier.

Un comité d'honneur rassemble :

- Le Révérend Père Soubeyrand, curé de la paroisse du Curé d'Ars,
- Madame Tournier-Leroudier, présidente de la Croix-Rouge Villeurbanne,
- Madame Noyer, présidente de l'Oeuvre Lyonnaise des Consultations de Nourrissons
- Fondation Budin Fabre,
- Madame de Raemy à Lyon,
- Madame Bernay à Villeurbanne.
- Monsieur Bourron, industriel à Villeurbanne,
- Monsieur de Loiray à Lyon (ancien président de la Croix-Rouge),
- Monsieur d'Hauteville, avocat à la cour.

Dès 1945, le dispensaire prendra le nom de Maison Sociale, les fondateurs estimant que cet intitulé correspondait mieux au travail accompli. Il avait été si important que Sœur Mathilde et la consœur qui lui avait été adjointe, épuisées, ont dû être hospitalisées. Elles ne reprendront pas ce travail, mais elles n'ont pas pu être remplacées par des religieuses ; les congrégations sollicitées sont déjà en crise de vocation donc d'effectifs et ne peuvent déléguer personne.

En octobre 1946, Monsieur Deletraz demande à l'Inspection de la Santé à Lyon « *l'autorisation d'ouvrir un dispensaire de soins dans la Maison Sociale de Cyprian les Brosses* ». « *Il sera dirigé par Mademoiselle Huguette Picard, assistante sociale et infirmière* ».

Il écrit aussi à l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Sociales pour « recevoir directement les prestations dues au titre des assurés sociaux passant dans nos services ». La réponse sera posi-

tive et deux administrateurs de la Caisse Locale de la Sécurité Sociale siégeront dans le Conseil d'administration de Cyprian.

En 1948, il demande à Monsieur Gattefossé, membre de l'Association des Industriels Commerçants et Agriculteurs (AICA) qui s'inquiétait de la survie des œuvres sociales du patronat lyonnais après la création de la Sécurité Sociale de lui ménager une entrevue avec Monsieur Gormand premier président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon. Il y aura un malentendu entre Monsieur Deletraz et Monsieur Gormand, ce dernier pensant que Cyprian « *avait été absorbé par la Sécurité Sociale* ».

L'intervention de Monsieur Leonet (administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon) et des membres de l'Association Familiale Ouvrière (AFO) auprès de Monsieur Gormand assureront la compréhension réciproque et Monsieur Gormand proposera une « *organisation analogue à celle de Laënnec qui semble donner satisfaction jusqu'à présent* ».

C'est donc à partir de 1949 que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon subventionnera la Maison Sociale de Cyprian. En 1950 Monsieur Gormand sera présent à l'inauguration de la grande salle nouvellement aménagée dans la Maison Sociale.

La résidente détaille les activités qui sont les suivantes :

- la protection maternelle et infantile,
- les consultations pré et post-natales,
- la médecine du travail,
- le secteur de la Sécurité Sociale,
- la bibliothèque,
- le jardin d'enfants et une garderie du jeudi,
- les cours de coupe,
- les cours de puériculture,
- le dispensaire de soins,
- l'accueil pour entendre et répondre si possible à toute demande du quartier.

La Maison Sociale est sur les rails.

---

*Archives : la Maison Sociale possède cinq boîtes d'archives répertoriées sur ses origines.*

---

## Le Foyer familial et social de La Demi-Lune à Tassin (1944)

---

Il se crée en 1944. La transcription d'extraits de ses premiers statuts et d'un tract le présentant à la population explique les valeurs portées par ses fondateurs : soutien à la famille, ouverture à tous, participation de tous.

*« Le Foyer a été fondé en décembre 1944 par un groupe de familles chrétiennes voulant pratiquer une entraide efficace, ouverte sur tous les milieux, dans un esprit de service et d'amitié ».*

Il s'agit du « mouvement populaire des familles, de l'Action Catholique Indépendante (ACI) de mouvements familiaux ».

*« Le Foyer constitue à Lyon une expérience unique de centralisation en une résidence de services familiaux et sociaux dont les membres seront à la fois participants et bénéficiaires ».*

*« Le Foyer est dirigé par un comité de douze familles. Il est animé par deux résidentes sociales... Mais, pour qu'il vive... il demande à chacun selon ses moyens une participation, un don de sa personne, un don de sa compétence, un don de sa bourse ».*

Il occupe une vaste maison dans un grand parc, maison bourgeoise que la famille Serre avait donné à la paroisse et pour laquelle un bail de 20 ans est signé.

Ses premières réalisations sont :

- une garderie d'enfants de 3 à 6 ans,
- une salle de coupe et couture,
- un cours d'enseignement ménager,
- des chambres à disposition des mères de familles convalescentes ou de jeunes enfants chaque fois qu'une mère de famille devra s'absenter pour cause de maladie ou pour une naissance,
- des aides aux mères de familles nombreuses du Mouvement Populaire des Familles (MPF),
- un atelier de raccommodage,
- des services d'entraide assurés par des familles bénévoles et des mouvements de jeunes,
- un dispensaire.

Le premier rapport d'activités de 1945 insiste sur la caractéristique propre au Foyer : la participation.

*« Le comité estime...important de maintenir l'esprit de gratuité et de service mutuel du Foyer... ».*

Par exemple : la garderie est ouverte le dimanche grâce à deux familles, les jeunes et les jeunes ménages ont établi un tour des visites aux malades et aux vieillards, les commerçants et les propriétaires de salles de spectacle soutiennent les manifestations...

Ainsi, le Foyer n'est pas une Résidence Sociale analogue à celles qui ont fonctionné précédemment. Les deux résidentes s'appuient sur des commissions de travail formées en majorité de pères et mères de famille dont la préoccupation constante est de servir et d'associer le plus grand nombre possible à la vie du foyer.

De même, le rapport financier explique que le Foyer est pauvre mais qu'il peut compter sur les prêts de plusieurs adhérents outre les subventions du Commissariat à la Famille, de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Sociale, de l'Entraide française, de la Caisse d'Épargne et de la Municipalité.

D'autre part, deux autres sources d'économie allègent les charges budgétaires :

- la centralisation des services de santé de l'Inspection Médicale Scolaire, de la surveillance des nourrissons, du service des Assurances Sociales et Allocations Familiales, de la Croix-Rouge, de celui des prisonniers et celui de la Municipalité,
- le fait que tout ou partie du service social a été effectué avec l'aide de la population et que cette même population a apporté ses contributions volontaires et cotisations au Centre.

Le premier président, le Docteur Cornut, a su dire et redire l'esprit de cette Maison. Les rapports d'activités de ses cinq années de présidence en témoignent : son discours d'anniversaire des 10 ans du Foyer et l'hommage rendu à Mademoiselle

Aroux, première résidente, lors de ses funérailles. Pierre Blanchard, moins éloquent, président de 1959 à 1969, s'appuiera sur les mêmes valeurs qu'il transmettra à la Fédération Départementale du Rhône dont il sera le premier président en 1963.

Les deux premières résidentes, assistantes sociales : Mademoiselle Aroux et Mademoiselle Jacquemot ainsi que la secrétaire Mademoiselle Clair décident de vivre en communauté à partir de 1947 au premier étage de la Maison. Elles y assureraient en outre table d'hôtes et l'hébergement

des mères, des enfants et autres personnes ayant besoin d'un toit temporairement.

Cette vie en communauté rappelle celle vécue à la Maison des Jeunes de Saint Alban.

Le Foyer sera subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon dès 1948 (prise en charge des salaires d'une jardinière d'enfants et d'une monitrice).

---

*Archives : le Centre Social de Tassin a des archives très complètes et bien classées sur ses vingt cinq premières années.*

---

## Le centre social d'Ecully (1947)

---

Je n'ai pas fait de recherches sur ce centre social. Par contre, la brochure du 40<sup>e</sup> anniversaire indique que le centre social a été créé par des Ecullois avec l'appui de trois associations : la Croix-Rouge, l'Association des Familles et l'Aide aux malades.

Les statuts donnent son but : « *coordonner toutes les œuvres sociales de la commune d'Ecully, mettre le centre social à la disposition des habi*

*tants d'Ecully pour tout ce qui touche à une activité sociale, éducative et sanitaire* ».

La première activité consiste à effectuer des soins soit au domicile des malades soit au centre Social. Le centre social d'Ecully sera subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon dès 1951 pour l'achat d'une maison et des travaux (prêt) et 1954 pour le fonctionnement (subvention) .

---

## Le Foyer social et familial de Saint Just (1948)

---

Le 7 avril 1949, dans un souci de coordination des services entrepris par les habitants des secteurs de Fourvière, Saint Just et Saint Irénée, une association se constitue ayant pour dénomination « Foyer », ayant pour objet l'entraide et la coopération.

Son siège social est situé 36 rue des Chevaucheurs.

Son but est de « *regrouper tous les chefs de famille appartenant à toutes les associations familiales ayant des adhérents dans le quartier en vue d'étudier et de réaliser au profit de toutes*

*les familles, des services d'ordre matériel et moral notamment en assurant la gestion des Maisons Familiales et Sociales dans le quartier de Saint Just* » – Monographie du Centre Social de Saint Just 1968 – archives de la Sécurité Sociale.

Il gérait à cette date :

- une Maison Familiale 36 rue des Chevaucheurs,
- une Maison Familiale 37 rue des Farges,
- un Foyer restaurant pour personnes âgées 28 rue des Farges,

- un service de coupe,
- un service de couture,
- une halte garderie d'enfants 0-10 ans,
- des permanences diverses dans les locaux le dimanche matin.

On sait par des témoignages que le Curé Bobichon était très impliqué dans le Foyer et le soutenait.

Le souci du Foyer était de trouver un local assez

grand ainsi qu'une résidente. Des pourparlers sont entrepris avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon qui reprendra le Foyer et ouvrira la Maison Familiale de Saint Just en 1952 et Suzanne Ferrand sera la première résidente.

---

*Archives : les archives des origines ont été déposées aux Archives Départementales.*

---

## La Maison Sociale du Neyrard à Sainte-Foy-lès-Lyon (avant 1949)

---

Je n'ai pas fait de recherches dans ce centre social. Toutefois il m'apparaît utile de signaler la notice nécrologique de son fondateur Pierre Lavigne, paru dans le Progrès du 11/12/2011.

*« Il est à l'origine de la création du premier centre social (Maison Sociale) du Neyrard ».*

Le journaliste rappelle que durant son adolescence, vécue à la paroisse de Saint Alban, il a été profondément marqué par Laurent Remilleux,

son curé et Alexandre Glassberg.

Il est probable qu'il a connu la Maison Sociale et qu'il l'a peut-être fréquenté.

Il a pu s'en inspirer pour créer la Maison Sociale de Sainte-Foy-lès-Lyon, à son arrivée en 1946.

La Maison du Neyrard sera subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon dès 1949.

---

## Le centre social d'entraide intercommunal de la vallée de Beaunant à Sainte-Foy- Les-Lyon (1950)

---

C'est sous cette dénomination qu'est créé le 17 janvier 1950 le centre social de Beaunant à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Son fondateur est Monsieur David Tissot, ingénieur, père de famille nombreuse, domicilié à Chaponost.

Sa fille raconte que cette création s'est faite dans un moment de souffrance et de difficultés familiales : les affaires allaient mal, les huissiers venaient à la maison, les enfants étaient tenus à l'écart mais l'atmosphère était lourde ; un de ses frères, séminariste, fait une chute mortelle lors d'une course en montagne.

Peut-être pour tenir à distance ce chagrin et cet accablement, son père, aidé de sa mère, se lance dans ce projet.

On repère avec lui un métallurgiste, un mécanicien, un industriel, des employés. Huit membres composent le premier bureau dans lequel trois se déclarent pères de familles nombreuses. Ce bureau est la cheville ouvrière de l'association qui ne comporte pas de conseil d'administration. Il est même arrivé qu'une assemblée générale ne réunisse que les membres du bureau.

Ce bureau très actif fera un travail statistique important sur la population, le nombre d'élèves,

les circulations de chemins dans les quatre communes (Sainte Foy-lès-Lyon, Oullins, Chaponost, Saint Genis Laval) dont les frontières se retrouvaient réunies dans la vallée de Beaunant.

Quinze photos aériennes seront commandées à l'IGN pour visualiser la situation.

L'étude d'une assistante sociale nous apprend que sur mille deux cents personnes habitant cette vallée une moitié est ouvrière, l'autre agricultrice. Cent enfants fréquentent ou oublient de fréquenter l'école intercommunale. « *Tous les problèmes sont réunis, les logements sont des taudis* » écrit-elle. Or il n'existe ni médecin, ni pharmacien, ni sage femme, ni infirmière, ni garde malade.

Le bureau recherches Familiales de l'Arrondissement de Lyon, Monsieur Arnion, le Comité Commun pour l'Hygiène et l'Enfance et les quatre Municipalités.

Il mettra en route les activités correspondant au but de l'association « *rendre à la population de Beaunant tous les services que l'on peut attendre d'une Maison Sociale* :

- aider les familles, les malades, les vieillards,
- fournir des auxiliaires sociales, ménagères ou médicales,
- procurer un centre d'accueil, une garderie d'enfants, des patronages de garçons et filles,
- concourir à la protection maternelle et infantile et généralement à l'action sanitaire,
- créer et assainir les logements,
- créer un secrétariat de documentation sociale et familiale, des cours ménagers ou techniques,

- organiser les loisirs par la création de groupes éducatifs, musicaux, sportifs et d'une bibliothèque ».

En 1951 sont cités : des cours de coupe, un jardin d'enfants, des départs en colonies de vacances, un vestiaire, des secours aux malades.

Mademoiselle Barbelenet, responsable du service social de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, venue en visite, fera des propositions :

- ouvrir une permanence des Allocations Familiales une fois par mois pour commencer en même temps que la consultation de nourrissons,
- ouvrir une halte garderie pour permettre aux mamans de faire leurs courses,
- faire connaître par affiches les avantages financiers accordés aux familles,
- acheter un extincteur, acheter une balance (pour peser les enfants), faire installer le téléphone.

Le centre social est lancé, il se développera.

C'est un centre de services. La question de la participation des usagers s'y posera plus tôt et avec plus d'acuité que dans les autres maisons. Le bureau a beaucoup de mal à trouver des membres pour le constituer.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon financera le Centre Social intercommunal dès 1950.

---

*Archives : la fille du fondateur m'a remis les archives de son père (1950-1960) qui sont déposées aux Archives Départementales du Rhône. Elles ont été répertoriées en 2011.*

---

## La Maison Familiale de Vaise (1951)

---

**E**n 1951, des Vaisois, voyant des Habitations à Loyers Modérés (HLM) se construire sur les Pentès de la Croix-Rousse, souhaitent que leur quartier ne soit pas délaissé.

Des associations familiales ouvrières, l'Association Familiale Protestante, l'Union des Familles, les Femmes françaises décident de collaborer pour créer une Maison de Quartier, les termes de Maison Sociale ou Maison Familiale sont rejetés.

Cette Maison de quartier doit être ouverte à tous. Les paroisses catholiques n'ont pas participé à cette création mais certains fondateurs s'inspiraient de la Chronique Sociale.

Les fondateurs sont allés aussi visiter la Maison Familiale des Etats-Unis.

En discussion avec ces associations familiales, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon achète la Maison 2 rue de la Corderie pour la Maison principale et un terrain rue Sidoine Apollinaire pour une annexe.

La Maison de la Corderie appartenait à Monsieur Lafaye de Micheaux et à son épouse née Aimée de la Chomette (la famille de la Chomette a été propriétaire de la Compagnie du Gaz du Bourbonnais à Vaise).

Les associations familiales s'inquiètent « *comment les familles ouvrières vaises vont-elles pouvoir se sentir à l'aise dans cette maison bourgeoise ?* ». Les discussions avec Mademoiselle Barbelenet, responsable du service social de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, furent serrées et difficiles, mais l'estime s'installa entre les parties.

Et le 5 octobre 1954 est déclarée à la Préfecture l'Association Familiale du quartier de Vaise. La Maison avait ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 1954.

---

*Archives : le centre a peu d'archives sur ses origines, la Saône a inondé plusieurs fois. Mais il a écrit une brochure pour ses trente ans, d'où sont tirés ces quelques éléments.*

---

## Au terme de ce survol de neuf créations...

---

...il s'avère incontestable que les associations familiales du Rhône sont à l'origine des centres sociaux. Et même Victor Carlhian, le plus lointain ancêtre, se référait explicitement aux positions de l'Abbé Viollet pour le soutien à la famille.

Dans les statuts des associations gestionnaires de centres, on repère l'APF (Association Populaire des Familles) ou l'AFO (Association Familiale Ouvrière) ou les Familles du Rhône et le plus souvent, on mentionne simplement « les associations familiales » ou « toutes les associations familiales du quartier ».

Des administrateurs ne se contentent pas de signaler leur profession, mais aussi le qualificatif de « père de famille nombreuse » ou « mère de famille nombreuse ».

La référence à l'action de tous ces fondateurs est religieuse, chrétienne, rassemblant des catholiques et aussi des protestants là où ils sont implantés.

Madame Blanchard (que j'ai interviewée) le signale expressément au Foyer de La Demi Lune. On les retrouvera plus tard dans beaucoup de centres sociaux (La Saulaie, Le Tonkin, Rillieux...). Le soutien du curé Bobichon à Saint Just ou du Père Soubeyrand à Cyprian est signalé.

Mais les maisons ne sont pas religieuses, ne sont pas sous la tutelle de l'église, qui par ailleurs ne les finance pas ; leur but étant d'être un lieu

d'accueil pour toutes les personnes qui en ont besoin, sans distinction d'aucune sorte.

Etaient-ils ces chrétiens, comme Victor Carlhian qui écrivait en 1908, juste après que l'évêque de Lyon ait interdit aux séminaristes de participer au congrès du Sillon à Lyon les 28 et 29 novembre 1907 « Ce n'est donc pas parce que notre action sera conçue dans un esprit religieux (que l'Eglise) nous dictera une direction sociale et politique » In Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône Alpes. Ed. Ouvrières 1992 page 172 ou tout simplement comme Madame Blanchard à qui je demandais à quelle association familiale elle adhérait « je n'en sais plus rien car cela n'avait pas d'importance. Il y avait tout à faire, c'était la guerre. » me répondit-elle et de me citer « le repassage du linge des « vieux », l'accueil dans sa famille d'enfants que les assistantes sociales amenaient plusieurs mois avant de trouver un placement, etc... ».

Dans l'état actuel de mes investigations, je ne peux pas apporter plus de précisions sur :

- ces différents courants religieux,
- la matrice de la Maison Familiale,
- les croisements des réseaux associatifs, religieux et syndicaux qui irriguaient la société lyonnaise.

Mais il est certain que cet éclairage serait passionnant à établir.

**Les créations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon (CAFAL)  
de 1946 à 1973**



---

## Les Maisons Familiales de 1946 à 1957

---

Installé le 9 octobre 1946, le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon ne va pas tarder à définir sa politique d'Action Sociale.

En deux ans (1947-1949) il va décider l'implantation de centres sociaux sur Lyon et sa banlieue pour une part très importante de son budget.

La reproduction d'extraits significatifs illustre cette décision.

Au Conseil d'administration du 30 novembre 1946, Monsieur Gormand, président *« attire l'attention sur la nécessité de continuer les œuvres sociales telles qu'elles existaient avant l'absorption des anciens organisateurs »*.

Monsieur Gormand, premier président, issu du patronat, rappelle que le patronat avait créé avant la Sécurité Sociale, des œuvres sociales, telle que le Comité Commun pour l'Hygiène et l'Enfance (CCHE) qui gérait des maisons de dépistage et de soins (quatorze maisons sur Lyon et sa banlieue). J'ai pu vérifier qu'aucune de ces implantations n'a donné lieu par la suite à un Centre Social.

Au Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 1947, Monsieur Gormand donne lecture d'une note établie par le Service Social sur la création de Maisons Sociales dans plusieurs quartiers. Le but de ces Maisons Sociales est de venir en aide à la mère de famille.

*« Pour y parvenir, il faudra d'abord essayer de conserver la mère au foyer ou, s'il est nécessaire qu'elle travaille, de lui fournir du travail à domicile. On pourra l'aider en faisant garder ses enfants en bas âge, en créant des garderies d'enfants où ceux-ci pourront éventuellement être nourris s'ils restent la journée entière.*

*On pourra aussi l'aider en mettant à sa disposition des cours d'enseignement ménager.*

*Elle pourra trouver à la Maison Sociale des appareils qu'elle ne peut pas se procurer : machine à coudre par exemple. La tâche sera ainsi allégée et elle pourra plus activement se consacrer à son rôle d'éducatrice.*

*En dehors d'une garderie d'enfants, la Maison Sociale*

*devra posséder une goutte de lait, un ouvroir, une bibliothèque familiale et un bureau de renseignement d'ordre juridique familial »*.

Le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon avait demandé ce rapport au service social dont la première responsable fut vraisemblablement Mademoiselle Barbelenet, assistante sociale qui assurera jusqu'à son départ de la Caisse d'Allocations Familiales le développement des centres sociaux. Elle y mit beaucoup d'énergie, de ténacité et de passion.

Il faut remarquer que la conception du centre social est familiale et éducative et pas du tout sanitaire.

Au Conseil d'administration du 22 décembre 1947, il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales a été saisie d'une demande de reprise d'une garderie d'enfants située dans le quartier des Etats-Unis à Lyon, car l'œuvre qui la gérait ne le peut plus, faute de moyens.

Le Conseil d'administration a missionné une délégation pour visiter cette garderie avant de prendre une décision.

Parmi les membres se trouvait Monsieur Pointu, membre de l'Association Familiale Ouvrière (AFO) au titre de représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales du Rhône (UDAF). Monsieur Pointu habitait le quartier des Etats-Unis. Il jouera pendant une dizaine d'années un grand rôle au sein du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales pour :

- poser les bases des Comités de Gestion des Maisons Familiales à partir de celle des Etats-Unis,
- et soutenir les Maisons tout au long de son mandat.

On peut penser que, compte tenu de son appartenance au mouvement familial, la dénomination *« Maisons Familiales »* prendra le pas sur celle de *« Maisons Sociales »* telles que présentées dans le premier rapport.

Rappelons aussi que d'autres Maisons Familiales d'initiative privée existaient déjà dans le Rhône.

Monsieur Pointu donne un compte rendu de sa visite : *«Ce Foyer est une affaire privée qui occupe environ la superficie deux appartements de quatre pièces. Il constitue une garderie d'enfants de 3 à 6 ans. Il groupe environ quarante-cinq enfants. Deux jardinières s'occupent de ces enfants. Il y a un service d'aide aux mères, une bibliothèque pour jeunes gens et jeunes filles. Une somme de deux cents francs par mois et par enfant est demandée aux familles, mais l'œuvre ne peut absolument plus continuer.*

Il pense *« qu'il serait intéressant pour la Caisse d'Allocations Familiales de reprendre cette œuvre, de l'étendre et de créer une Maison Familiale, tel qu'il a été prévu, avec toutefois la réserve que cette Maison soit gérée par la Caisse avec le concours d'un Comité de Quartier ».*

Après examen, le Conseil d'administration donne son accord sur la reprise de cette œuvre.

Les extraits de ces trois Conseils d'Administration fondent la politique de création de Centres Sociaux par le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon pour de nombreuses années.

La détermination du Président Gormand a sûrement été essentielle, mais il faut ajouter qu'aucun membre du Conseil, quelle qu'ait été son appartenance, ne s'y est opposé et n'a émis quelques commentaires restrictifs.

Pour éclairer cette unanimité, on peut se poser plusieurs questions :

- Pourquoi Monsieur Gormand voulait-il des Maisons Familiales ? Comment les connaissait-il ? Quelle place occupait-il dans le patronat lyonnais ?
- D'où viennent les Maisons Familiales du Rhône ? Depuis quand ? Quels courants des associations familiales les ont créées ? Les catholiques ? Et parmi eux lesquels : ceux de la Chronique Sociale, les familles ouvrières, l'Action Catholique Indépendante signalée à Tassin, les protestants, d'autres... ?
- Etaient-elles nombreuses ?

Le champ est vaste et reste à explorer. Cette existence apparaît propre au Rhône. Robert Durand (Histoire des Centres Sociaux. *(Du voisinage à la citoyenneté, 1996)*) ne signale que deux adhésions de Maisons Familiales à la Fédération Nationale des centres sociaux : la Maison Familiale de Louzouet (Loiret) en 1919 et celle de Bethon (Marne) en 1934.

Au Conseil d'administration du 1er mars 1948, *« Monsieur Pointu, après avoir rappelé que, suivant les prévisions envisagées, les Maisons Familiales devraient être dirigées par un Comité de Gestion désigné par le Conseil d'Administration, il suggère que le Comité ne pourrait, pour faire un travail effectif, compter plus de six à huit membres pris parmi les habitants du quartier, avec à la tête un administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales. Il suggère également que ces personnes pourraient être nommées par le Conseil d'administration sur proposition de leurs Unions départementales respectives ».*

Les syndicats salariés approuvent. Monsieur Gormand mettra ce texte à l'étude de la Commission Sanitaire et Sociale du Conseil d'Administration.

Pour comprendre la proposition de Monsieur Pointu de désignation des représentants du quartier *« sur proposition de leurs Unions départementales respectives »*, il faut rappeler que l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) regroupant les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) a été créée en 1945 et que les associations familiales qui acceptent de se regrouper à ces deux niveaux bénéficient d'une représentation officielle auprès des pouvoirs publics. Monsieur Pointu propose en quelque sorte une légitimité renforcée à ces représentants de quartier.

Il n'aurait pas fait cette proposition un an plus tard, car les associations familiales ouvrières quitteront l'UNAF en 1949.

Par contre la représentation du quartier sera instituée (car l'approbation sera acquise) dès 1948 et jusqu'en 1963.

Au Conseil d'administration du 7 mai 1948, la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) présente un contre projet au budget social.

Pour ce qui concerne les Maisons Familiales, elle introduit la dimension sanitaire : « *La fraction CGT, d'accord en cela avec les représentants locaux de la Santé et de la Population, estime qu'une Maison Sociale ne peut être à caractère familial pur, mais qu'elle ne peut être que médico-sociale.*

Elle rappelle que :

- *La Maison Laënnec par exemple, comporte une activité d'ordre médical puisque des personnes y viennent se faire faire des piqûres,*

- *la Maison des Sœurs de la Charité, qui se vante d'être une véritable Maison Sociale, est surtout intéressante pour le quartier par des œuvres d'ordre médical (consultations de nourrissons, soins à domicile, surveillance des familles avec fichiers essentiellement sanitaires).*

*Elle estime donc que ces Maisons doivent être créées et prises en charge en commun avec la Sécurité Sociale et met en garde à ce sujet le Conseil d'administration des Allocations Familiales contre une opposition à peu près certaine de la Commission Régionale à des initiatives de Maisons Sociales à caractère uniquement familial ».*

Les Maisons Familiales (que la CGT nomme Sociales) devront comporter le volet médical selon elle. C'est ce qui sera fait par la suite. Toute construction sera précédée de discussion avec la Sécurité Sociale.

On verra des centres sociaux mitoyens ou à côté de bâtiments de la Sécurité Sociale ou dans le même bâtiment avec des étages réservés à chaque partie.

Des infirmières figureront à l'organigramme de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux pour des soins jusqu'à ce qu'elles soient reconverties dans le secteur petite enfance.

Au Conseil d'administration du 7 février 1949, « *Monsieur Pointu vient de faire connaître la constitution définitive du Comité de Gestion de la Maison de Quartier des Etats-Unis. Au cours de la première Assemblée Générale le Conseil d'administration a été désigné.*»

*Suivent huit noms, tous membres d'associations familiales : des Villages Vacances Familles (2), de l'Association Familiale Ouvrière (2), de l'Association Familiale L.R. (2) et, particularité locale, de la Communauté Familiale des Etats-Unis (2).*

*La répartition ayant été faite selon le désir du Conseil de la Caisse, ce dernier donne son agrément à ce Comité. Il confirme la désignation de Messieurs Pointu et Michaud pour le représenter au sein de ce Comité ».*

Ce modèle de gestion va durer jusqu'en 1958. Huit élus pour le quartier, issus des associations familiales, mais sans l'aval de l'Union Départementale.

Deux élus par le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales mais avec des pouvoirs importants car ils représentent l'instance qui a agréé le Comité élu et qui a approuvé le budget présenté.

Il sera mis en application dans toutes les créations de la Caisse d'Allocations Familiales ou les reprises totales d'œuvres.

Les administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales se montreront jaloux de leurs prérogatives (être convoqués à temps, consultés avant toutes décisions) et développeront des instincts de propriétaires (notre personnel, les résidentes exclusivement, ne doit pas ou doit...).

Les élus du quartier ont pris des initiatives et ont défendu leurs intérêts. Finalement, ce compromis fonctionnera car il y avait une estime et un respect réciproque.

En 1949, la Caisse d'Allocations Familiales finance le fonctionnement des Maisons Familiales des Etats-Unis, de Laënnec, de Montessuy et apporte une aide aux Maisons existantes de Sainte-Foy-lès-Lyon centre et de la Demi-Lune.

Cette politique de création de Maisons Familiales est soulignée par Mademoiselle Mazé dans son rapport à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale le 16 juin 1949 : « *C'est maintenant de nos rapports avec les Caisses d'Allocations Familiales que je veux vous parler :*

*1° Avec l'Union des Caisses d'Allocations Familiales grâce à l'esprit particulièrement compréhensif des assistantes,*

*2° Avec les services sociaux des Caisses d'Allocations Familiales*

...

*Certaines Caisses envisagent la création de centres sociaux constitués en associations déclarées selon*

*la loi de 1901, à côté de laquelle un Comité de Gestion sera créé comprenant des représentants de la Caisse. C'est ce qui se passe à Lyon au Centre Laënnec chez Mademoiselle Benoît et c'est le désir de Monsieur Gormand, président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon de créer tous les centres dont nous avons vu les plans suivant cette formule ».*(Revue Informations Sociales n°21, rubrique documentation.)

Au cours de ces deux années et au fil des comptes rendus, les Maisons Familiales peuvent prendre les noms de Maison Sociale, Foyer Familial, Maison de Quartier, Résidence.

C'est le nom « *Maisons Familiales* » qui s'impose à ce moment-là pour la Caisse d'Allocations Familiales. Les plaques de cuivre apposées près de la porte étaient bien gravées du nom de Maison Familiale de Saint Just, de la Croix-Rousse etc... On les voyait encore en 1970, elles ont aujourd'hui disparu.

La Caisse d'Allocations Familiales va donc continuer les créations de Maisons Familiales.

En 1957, on note :

- à Lyon : Etats-Unis, Laënnec, Plateau (Cx-Rousse), Saint Juste, Vaise.
- à Caluire : Montessuy,
- à Villeurbanne : Tonkin.

Gerland et Saint-Rambert à Lyon sont à l'étude, Givors et Bron sont inscrites au programme de création.

Toutefois, l'année 1958 est marquée par deux événements importants pour les Maisons Familiales :

- l'institution du principe de la rotation des résidentes tous les 5 ans.
- de nouvelles conventions avec les Maisons Familiales et de nouveaux statuts pour les Comités de Gestion.

La rotation tous les cinq ans des résidentes a été fort peu appréciée par ces dernières qui ont fait de la résistance, soutenues par les présidents des Comités de Gestion.

La réaction des présidents des Comités de Gestion a été jugée « *anormale* » par le président du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales « *les résidentes sont incontestablement des salariées de la Caisse d'Allocations Familiales* »

L'attitude des résidentes a été jugée « *inadmissible* » par le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales. Il en voit « *l'origine dans les habitudes d'indépendance qu'ont prises les résidentes qui se refusent systématiquement à toute espèce d'autorité. Le véritable problème réside donc bien dans la reprise en main de cette autorité* ».

Pour la proposition de nouveaux statuts, l'argument principal est :

- le fonctionnement plus démocratique des Comités par l'adjonction d'associations autres que familiales,
- l'augmentation du nombre des administrateurs issus du quartier d'implantation de la Maison Familiale.

Sûrement vrai, mais le Conseil d'administration a indiqué aussi qu'il voulait vérifier la qualité des membres sur l'aspect « père de famille » et a sûrement jugé utile lui aussi de faire preuve d'autorité.

La reprise en main était en effet bien nécessaire au sein de la Caisse d'Allocations Familiales, au centre et à la périphérie.

En effet de 1953 à 1957, un directeur a été licencié, un a été congédié, un n'est resté qu'un an, un directeur adjoint a été licencié, l'assistante sociale chef du Service Social « un état dans l'Etat » selon le président a été réprimandée au cours d'une séance du Conseil d'Administration.

Ses relations avec le directeur adjoint licencié ont été plus que détestables et, cerise sur le gâteau, les élections du Conseil d'administration ont été annulées au motif de la présentation par la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) d'un candidat inéligible.

Un conseil provisoire nommé par le Ministère du Travail a remplacé le Conseil d'administration durant quelques mois.

On ne peut donc pas tirer de conclusion concernant un contrôle particulier à l'endroit des Maisons Familiales. Il faut plutôt constater que malgré ces turbulences, les maisons fonctionnent et les créations continuent.

Il est légitime de penser que c'est grâce à Mademoiselle Barbelenet et aux résidentes.

---

## Vers la gestion directe de 1957 à 1963

---

La reprise en mains des services, la restauration de l'autorité, le rétablissement de la crédibilité de la Caisse d'Allocations Familiales ont été menés avec ténacité par le nouveau directeur arrivé en 1957 Monsieur Crozet, en parfaite collaboration avec le Conseil d'Administration.

On en a vu les deux effets principaux sur les Maisons Familiales au précédent chapitre.

Mais deux nouvelles questions vont apparaître clairement à partir de 1958 dans les discussions du Conseil :

- celle de l'argent nécessaire à la construction et au fonctionnement des Maisons Familiales,
- celle des relations à établir avec les municipalités.

On constate au cours des dix premières années que la Caisse d'Allocations Familiales :

- achète les terrains à des entreprises ou à des familles bourgeoises,
- paie la construction,
- paie le fonctionnement déduction faite de l'apport des utilisateurs et des remboursements de la Sécurité Sociale.

C'est l'après-guerre, les besoins sociaux et médicaux sont immenses.

Le Conseil est sûr qu'il fait ce qu'il faut et s'honore de la particularité des comités de gestion où la participation des associations familiales rend l'action sociale mieux ajustée aux différents besoins.

Il sait qu'il est le seul Conseil de France à tenir cette position prise très tôt. En témoigne le rapport du 24 janvier 1949 que fait Monsieur Emery (il était chargé des équipements sociaux – terrain, devis, construction – au sein du service social) après sa participation à une session sociale de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (UNCAF).

*« Il a aussi fait connaître la conception de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon sur l'organisation des Résidences sociales et sur le désir de notre Caisse de rendre ces rési-*

*dences plus vivantes en mêlant activement les familles du quartier à leur gestion.*

*Ce problème a été jugé extrêmement révolutionnaire par les représentants des nombreuses Caisses qui ne conçoivent les Résidences que comme les succursales de la Caisse principale, gérées directement par la Caisse elle-même ».*

Le Conseil de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, maître d'œuvre en toutes choses n'avait nul besoin de partenaires extérieurs : ville, Etat, Conseil Général. Ces derniers d'ailleurs ne lui demandent rien explicitement.

Sept Maisons Familiales ont été créées par la Caisse d'Allocations Familiales en 1957 et elle en subventionne sept autres à cette date, d'initiatives privées.

Pourtant des prémices de la question financière existent. Le premier directeur n'a-t-il pas été licencié en 1953 pour « mauvaise gestion » dit la CGT.

En 1956, dans une Commission sociale, où des quotas à ne pas dépasser dans le budget social avaient été fixés par la Commission Régionale, un administrateur déclare « l'application de ce quota pourra diminuer la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon aux Centres Sociaux et mettra les Comités de Gestion des Maisons Familiales dans l'obligation de faire appel aux autres collectivités ainsi que le désire Monsieur Arnion ».

Jean-Marie Arnion co-auteur avec J. Mazé du rapport à l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1952 sur les centres sociaux, a été le directeur de la Population dans le Rhône.

En juillet 1956, le Conseil constate que « le financement des réalisations sociales de la Caisse devient difficile, tant que Givors n'est pas construit, ou ne répond pas aux autres demandes de créations (par exemple Bron, demandée par l'Association des Familles) ».

En décembre 1957, à une nouvelle demande, le Conseil répond « qu'il devrait au préalable défi-



*nir sa politique générale en matière de Maisons Familiales et en matière de centres sociaux ».*

Le Conseil se pose des questions, la tutelle s'inquiète : le directeur de la Population fait des difficultés à la création de nouveaux centres sociaux. Le Conseil écrit à l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (UNCAF) sur ce point pour qu'elle intervienne auprès du Ministère de la Famille, lequel pour le moment ne fera que s'informer du plan des réalisations sociales de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon (année 1956).

Au Conseil d'administration du 29 décembre 1960, un administrateur *« estime, sans acrimonie que la politique de la Caisse d'Allocations Familiales semble s'orienter vers la construction de haltes-garderies et non plus de « centres sociaux »* Saint Rambert et Mermoz Sud à Lyon font l'objet de ces réductions ; mais après des débats houleux, le Conseil reviendra à la construction de centres sociaux.

Quant à la deuxième question, il s'agit d'établir des relations avec les municipalités, l'affaire sera rude. Ces relations devenaient inévitables.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population émet la première circulaire sur les centres sociaux le 30 janvier 1961 en en définissant les caractéristiques.

En août, une deuxième circulaire précise l'équipement sanitaire et social dans les structures urbaines ; les centres sociaux y sont préconisés. On ne voit plus comment une Caisse d'Allocations Familiales peut décider seule de l'implantation d'un centre social.

Le Conseil de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon se rallie volontiers à l'idée de démarches à mener avec les villes, mais tout va dépendre de la stratégie de chaque partenaire, des enjeux que chacun y met.

La Caisse d'Allocations Familiales avait commencé à demander aux municipalités :

- le terrain pour construire,
- des baux à loyer plutôt symbolique.

Elle demandait des participations à la construction, au fonctionnement même, mais n'avait jamais reçu de réponse.

Le président exprime bien son désappointement lors de la Commission sociale du 6 mars 1961.

*« Dès fin 1958, le Conseil a cherché la collaboration avec les villes. Les résultats se résument en deux points :*

- *la collectivité ou l'organisme constructeur met un terrain à disposition gratuitement par bail à longue durée ou à loyer symbolique et réserve à proximité un ou deux appartements de fonction.*
- *la Protection Maternelle et Infantile (PMI) paie une location ».*

Le Conseil et la direction de la Caisse d'Allocations Familiales vont se tester sur Lyon.

Le programme de réalisations sociales pour les cinq ans voté le 4 mai 1959 comporte sept centres sociaux dont trois à Lyon : Mermoz Sud, la Duchère, la Part-Dieu.

Mermoz Sud n'ouvrira qu'en 1967, la ville avait fourni le terrain. Le maire est venu à l'inauguration avant l'heure et reparti avant de rencontrer les invités et les membres de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Part-Dieu ne verra pas le jour.

Et la construction du centre social de la Duchère est un long roman rempli de lettres auxquelles il n'est pas répondu, de propositions et de contre propositions sur :

- le Comité de Gestion,
- les conventions liant les parties,
- la place des usagers,
- les participations financières,
- le choix du terrain.

Le maire, Louis Pradel, avait son projet. Il a rebâti sa ville et n'entendait pas recevoir de leçon de construction de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Celle-ci, avec son antériorité, son expérience, son expertise et ses fonds, restait fermement décidée à ce qu'un centre social soit construit à la Duchère. Elle avait d'ailleurs défini sa position, celle qu'elle tiendrait dans les réunions où la Mairie l'inviterait. *« La réalisation et la gestion d'un centre social par la Caisse ; cette dernière acceptant toutefois les participations des collectivités intéressées en contrepartie desquelles elle*

*déterminera la place à leur réserver au sein du Comité de Gestion » Conseil d'administration du 3 juillet 1961 .*

Les interventions modératrices de certains administrateurs n'ont pas été prises en compte par le Conseil.

La ville a mis en place une commission municipale ad hoc présidée par Mademoiselle Magnin adjointe aux Affaires Sociales.

La Caisse d'Allocations Familiales a sa commission sociale.

Les conceptions sont complètement opposées :

- Mademoiselle Magnin veut, entre autres, deux crèches et une salle de réunion largement ouvertes à toute la population du quartier.
- la Caisse d'Allocations Familiales a son modèle *« d'activités d'ordre strictement sociales et n'entend pas se substituer à d'autres pour construire une salle des fêtes ou une Maison du Peuple »* dit le président en commission, approuvé à l'unanimité.

Les relations avec les municipalités de Vénissieux et Caluire seront tout aussi tendues, même si les accrochages n'ont pas lieu sur les mêmes registres.

A Vénissieux, il est piquant de constater que le maire, Monsieur Houel, ex administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Confédération Générale des Travailleurs pendant quinze ans, demandera à la Caisse d'Allocations Familiales de s'occuper du premier centre social annexe, se réservant le centre social principal (!) qui aurait pour fonction de coiffer tous les centres sociaux annexes.

A Caluire, la Ville contestera la place des associations locales au sein du Comité de Gestion du centre social en construction. Le Conseil de la Caisse d'Allocations Familiales résistera, mais la question prendra plusieurs années.

Les centres sociaux sont devenus des objets de pouvoir pour les villes et le restent pour la Caisse d'Allocations Familiales.

Les relations sont d'autant plus tendues que chaque partie peut y marchander son apport financier.

Mais l'année 1963 sera l'année terrible pour le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales, « l'annus horribilis ». L'Etat met un coup d'arrêt à sa politique concernant les centres sociaux.

Le 2 février 1963, le Directeur Régional de la Sécurité Sociale (chargé de la tutelle) transmet au président une injonction du Ministère du Travail en deux points :

- Veto à l'exécution du budget concernant les centres sociaux pour 1963,
- Tant que la Caisse d'Allocations Familiales n'aura pas transformé ses centres sociaux en œuvres gérées par elle.

Une délégation composée d'administrateurs et du directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales a rencontré le Directeur Régional de la Sécurité Sociale. Une délégation est allée au Ministère. Les associations familiales ont soutenu ces démarches par des motions.

Le Ministère est resté inflexible et a rappelé les termes du choix par une lettre du Directeur Régional du 3 mai 1963. La Caisse d'Allocations Familiales :

- confie la gestion des centres sociaux à une œuvre indépendante constituée selon la loi 1<sup>er</sup> juillet 1901,
- ou gère directement ces centres sociaux dans les conditions prévues par les textes (personnel soumis à la convention collective et relevant de l'autorité du directeur – Tutelle et contrôle du Ministère du Travail).

Des Comités de soutien peuvent être envisagés mais ils ne gèrent en aucun cas.

Le Conseil d'administration du 10 juin 1963 doit choisir.

Chaque groupe fait une déclaration :

- La Confédération Générale des Travailleurs (CGT)
  - «- *proteste énergiquement contre cette décision ministérielle qui vise essentiellement à éliminer la représentation pourtant très réduite des syndicats dans les comités de Gestion des centres sociaux...*
  - *refuse d'admettre comme une solution valable la remise entre les mains d'une œuvre*

*indépendante des onze centres sociaux de la Caisse, cette solution ne visant en fait qu'à faire un cadeau royal à une œuvre privée avec l'argent des travailleurs...*

*- estime que le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon doit émettre un vote favorable à la reprise des centres sociaux en gestion directe à partir du 1<sup>er</sup> juin 1963,*  
*- souhaite que les Comités de Gestion continuent à fonctionner en comités dit – de soutien – ».*

- Force Ouvrière (FO) se rallie pour l'essentiel à la CGT et « votera la gestion directe ».
- La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) « est contre la gestion directe des centres sociaux parce que cette formule apporte une régression sur la gestion actuelle que la CFTC trouve déjà trop directe et que cette décision semble faire partie d'une politique générale qui, après les décrets du 12 mai 1960, nous ont valu la nomination des personnes qualifiées, le retrait des représentants syndicaux auprès des offices HLM ». Elle considère que « la gestion directe, c'est pratiquement remettre entre les mains de l'administratif la gestion des centres, étape vers l'Etatisation de la Sécurité Sociale... pense que les usagers et particulièrement les salariés, doivent avoir la possibilité de prendre de plus en plus de responsabilités aussi bien dans le social que dans l'économie ».
- Les employeurs
  - « - prennent acte de la décision signifiée par l'administration de Tutelle et dont l'effet, suivant les options proposées par celle-ci est, soit d'imposer à la Caisse la gestion directe, soit de soumettre ceux-ci à une tutelle administrative directe.
  - expriment leur regret que soit ainsi substitué, par voie d'autorité, et sous le prétexte du souci de l'équilibre financier de la caisse à un système de gestion décentralisée ayant fait les preuves de son efficacité et de sa souplesse, un régime juridique et administratif contraire au vœu tant des administrateurs de la caisse que

*des représentant des usagers, et qui sera ... en définitive plus onéreuse.*

*- souhaitent que les membres des Comités de Gestion... acceptent de continuer à prêter leur concours... »*

Un vote n'est pas utile... Le Conseil d'administration est mis devant le fait accompli...

- Le groupe des travailleurs indépendants, se rallie au groupe « employeurs ».
- Le président, au nom du groupe mutualiste, demande de considérer tout particulièrement la proposition de ne pas voter, mais de considérer que le Conseil d'administration est mis devant le fait accompli, tel que le formule le groupe « employeurs ».

*« Par 10 voix contre 3 et 2 abstentions, 5 administrateurs ne prenant pas part au vote ».*

La gestion directe est adoptée pour les centres sociaux. « Avec regret » estime le président.

Une réunion exceptionnelle du conseil d'administration avec les présidents des comités de gestion a lieu quatre jours après.

Monsieur Bichot, président du centre social Saint Just déclare « qu'une page de l'histoire des centres sociaux a été tournée ».

Et on peut ajouter qu'une page de l'histoire des associations familiales aussi.

Ainsi, pense-t-il : « les futurs Comités n'auront aucun pouvoir. Ils doivent être purement et simplement composés des familles usagères... qui seraient naturellement les plus valables et les plus dévouées à la cause familiale et qui connaissent le mieux les habitants du quartier... ».

Suite à ces deux séances mémorables, la CFTC publiera un communiqué dans la presse mettant en cause la position pour la gestion directe de FO, de la CGT et de la Mutualité.

Le conseil restera durablement divisé avec des oppositions frontales CGT-CFTC sur d'innombrables sujets.

Mais huit ans plus tard, ces deux syndicats feront alliance pour sauver les centres sociaux contre les employeurs.



---

## Les trois partenaires des centres sociaux : Caisse d'Allocations Familiales-Villes-Associations de 1963 à 1973

---

La leçon à tirer du vote historique concernant la gestion directe des centres sociaux par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon a été plus largement la diminution des dépenses imputées au budget d'Action Sociale. C'est le groupe « employeurs » qui va se charger de cette action en opposition frontale au groupe « salariés ».

Il sera en cela puissamment aidé par « les ordonnances de 1967 » qui modifient de fond en comble la composition des conseils d'administration. Elles instituent la parité employeurs-salariés, ce qui réduit notablement les représentations des différents syndicats de salariés et donnent donc plus de pouvoir aux employeurs.

Il a fallu trois mois au nouveau conseil d'administration installé par le Directeur Régional le 27 novembre 1967 pour élire un président, un vice-président et un bureau le 29 février 1968.

Le groupe « salarié » refusait de voter, se retirait de la séance, ne présentait personne. Il faut rappeler qu'antérieurement l'Etat avait déjà imposé la nomination des personnes qualifiées au lieu de leur élection par le Conseil.

La coupe débordait, mais les ordonnances s'appliquaient et la guerre était totale entre le groupe employeurs et le groupe salariés.

En ce qui concerne les centres sociaux, les positions principales peuvent se résumer de la façon suivante :

- Pour les employeurs :
  - Réduire le coût global des centres sociaux au sein du budget d'action sociale. Pour cela, réduire le coût de leurs activités ou leur nombre, chercher la reprise des activités par d'autres, obtenir le financement des municipalités.
- Pour la CGT :
  - Faire augmenter la dotation de l'Etat aux Caisses. Obtenir le financement des municipalités.

- Pour la CFDT et les familiaux :
  - Réinstaurer la gestion par les usagers associés aux autres financeurs. Obtenir tous autres financements, en premier lieu celui des municipalités.

Ces positions feront l'objet de discussions peu amènes mais seront tenues fermement car le point commun « obtenir le financement des municipalités », ne sera pas un levier pour en trouver d'autres.

Le Conseil National du Patronat Français (CNPF) assortira sa position de demandes d'une production importante de documents administratifs, comptables et statistiques.

Il modifiera les méthodes de travail du conseil : diminution drastique du nombre de réunions du Conseil, quasi suppression des commissions au profit du bureau, distribution de notes techniques dans des délais non convenables régulièrement dénoncés par la CGT et la CFDT.

La CGT produira de nombreuses motions.

La CFDT et l'UDAF réintroduiront des comités d'animation dans les centres sociaux (le CNPF les avait laissé mourir) avec la participation d'administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.

Pour tous ces points qui ne sont pas des principes, mais leurs applications concrètes, il faudra d'ailleurs obtenir l'aval des autres parties par vote.

Mais cette guerre latente depuis les ordonnances d'août 1967 va devenir ouverte et sans concession à la fin de l'année 1968.

Le CNPF avait pu obtenir l'alliance avec la CGC, la CFTC et FO et « s'était félicité de cette majorité stable » dans une note adressée aux administrateurs sous couvert du président et du vice-président (bureau du 25 novembre 1968).

Aussi le conseil convoqué le 16 décembre 1968 pour voter le budget 1969 ne peut qu'être difficile. Et de fait, il démarre mal : le président est absent, le vice-président veut bien entendre

les administrateurs mais refuse de traiter l'ordre du jour en l'absence du président.

Des délégations sont à la porte et demandent à être reçues. Les forces de police sont dans les rues autour de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.

La CGC demande que le Conseil d'administration reçoive les délégations et que les forces de police se retirent.

Le vice-président estime que c'est à lui et au président de recevoir les délégations, qu'il ne le fera donc pas.

Plusieurs personnes entrent par force dans la salle, le vice-président lève immédiatement la séance.

Elle reprend le lendemain 17 décembre 1968, le président est présent.

Avant toute discussion la CGT lit une déclaration dans laquelle ;

- « - Elle s'oppose aux ordonnances de 1967 qui permettent à une minorité de défier légalement la majorité des allocataires,*
- Elle réproouve et regrette profondément la coalition immorale constituée à l'initiative du CNPF et à laquelle participent... les administrateurs salariés de FO, de la CFTC et de la CGC,*
- Elle souhaite vivement que l'ensemble des groupes salariés se retrouvent sur de nouvelles positions, entre autres une nouvelle étude des budgets de la Caisse ».*

L'UDAF monte au créneau et demande la création d'une commission pour examiner le budget. Si cette proposition n'est pas retenue, elle quitte la séance.

La proposition mise aux voix n'est pas retenue (12 contre 7 pour).

L'UDAF, la CGT, la CFDT, les travailleurs indépendants et professions libérales quittent la séance. Les budgets de gestion administrative et de prévention d'action sociale 1969 sont votés à l'unanimité des restants.

Quarante et une pages de tableaux et de chiffres agrémentés de onze pages de textes constituent ce compte rendu. On ne discute plus, on compte. « *La coalition immorale* » avance.

Au Conseil d'administration du 29 janvier 1969, c'est au tour de la CFDT et de l'UDAF à nouveau de poser des attaques.

Le premier point de l'ordre du jour est d'élire un président car le précédent a démissionné.

Mais à nouveau une délégation est à la porte et c'est la CFDT qui demande à ce qu'elle soit reçue. Le vote donne onze voix contre, huit pour et une abstention.

La CFDT va porter la réponse à la délégation qui se retire mais sa déclaration est lue au conseil d'administration.

Il s'agit de défendre une conception des centres sociaux gérés par un comité de gestion où siègent les organisations représentatives et les responsables des commissions d'usagers, qui répondent aux besoins des familles et qui visent à une promotion collective.

Il s'agit de revoir le budget global 1969 qui a été voté par le patronat et ses alliés FO, CGC, CFTC :

- « - Ce budget ne doit pas être en régression par rapport à 1968,*
- il ne doit pas revenir à la notion d'assistance individuelle,*
- il ne doit pas éliminer le personnel, les travailleurs et leurs familles dans la gestion des équipements socio-culturels,*
- il ne doit pas faire de transferts, c'est-à-dire des détournements de fonds pour subventionner d'autres services qui peuvent être financés par d'autres,*
- il ne doit pas créer une gestion technocratique en enlevant tout pouvoir aux usagers, à leurs organisations et leurs administrateurs pour les transférer à l'administration afin d'aboutir à une étatisation ».*

Cette déclaration est signée de :

l'ADELS, UDCFDT, UD Confédération Syndicale des Familles, UFCS, Vie Nouvelle, Association Familiale Lyon, MNEF, AGEL, AFP, CCO, Association Familiale Protestante. <sup>(4)</sup>

(4) ADELS : Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale Sociale, UDCFDT : Union Départementale CFDT, UFCS (Union Féminine Civique et Sociale). MNEF : Mutuelle Nationale des Étudiants de France, AGEL : Association Générale des Étudiants de Lyon, AFP : Association Familiale Populaire. CCO : Centre Culturel Œcuménique

L'UDAF, quant à elle, précise qu'elle participera à l'élection du président, mais à deux conditions :

- d'une part, la restauration du dialogue et des discussions correctes au sein du Conseil, ainsi que des méthodes de travail autres que des notes écrites,
- d'autre part, l'engagement de réexaminer le budget sur deux points :
  - le chapitre IV (action sociale en faveur des femmes et des enfants) dont le pourcentage est inférieur au minimum fixé par les textes,
  - les centres sociaux.

.L'UDAF en conclut qu'elle ne prendra pas part à l'élection du président, rejointe en cela par la CGT et la CFDT.

Le président sera élu par 11 voix pour, sur 15 votants, 4 blancs.

Il annonce qu'il fait appel à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour une intervention au sein de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.

La lecture de la déclaration de la délégation étant faite, le président étant élu, il est temps de reparler du budget d'action sociale 1969 car un élément nouveau est apparu ; son renvoi par la Commission Régionale des Affaires de la Sécurité Sociale (CRASS) avec des observations sur les orientations de la politique sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon et un avis défavorable.

Le patronat minimisant l'affaire remarque qu'un avis défavorable ne peut valoir rejet, mais la CGT répond en donnant lecture de l'avis de la CRASS.

La commission « demande à la Caisse de reprendre l'examen du budget d'action sanitaire et sociale et du budget des œuvres pour 1969 en vue d'aboutir à des solutions plus conformes à une saine gestion des œuvres sociales et à l'intérêt des familles ».

Un nouveau budget d'action sociale sera voté en avril 1969. Il permettra aux centres sociaux de fonctionner en subventionnant en particulier les salaires du personnel à temps partiel jusqu'au 30 décembre 1969 (leur suppression était inscrite dans le premier budget).

En juillet 1969, la CFDT demandera qu'au cours du quatrième trimestre :

- le problème des centres sociaux et les structures des comités d'animation soit étudié,

- les désignations faites par les organisations soient notifiées aux présidents des comités d'animation.

Plus tard, la CFDT regrettera le fonctionnement en régime réduit des centres sociaux et fera remarquer que la dotation supplémentaire de 1 700 000 francs aura été finalement liquidée pour 1 558 450 francs : différence inemployée dont les centres sociaux auraient pu bénéficier.

Par son avis défavorable, la Commission Régionale des Affaires de la Sécurité Sociale a ouvert la porte. La CGT, la CFDT et l'UDAF y ont mis le pied et s'y tiendront.

A la mi-année 1969, l'avancée de la « coalition immorale » a pris un coup d'arrêt.

Monsieur Rio, directeur adjoint de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, viendra le 4 juillet 1969.

Il tiendra une séance d'information au conseil d'administration.

Il fera une analyse budgétaire de tous les postes et pour les centres sociaux sa conclusion est tout à fait claire : « *le seuil de saturation concernant leur participation financière se trouve atteint et le dilemme devant lequel les Caisses sont placées est le suivant :*

- ou diminuer les aides financières aux familles pour assurer les activités des centres sociaux,
- ou rechercher des financements extérieurs,
- ou encore, stabiliser la politique des centres sociaux à sa situation actuelle.

Il ajoute que : « ces préoccupations concernant les centres sociaux sont de caractère général. Une étude a été confiée par le Ministère des Affaires Sociales au CEDER (Centre d'Etudes des Equipements Résidentiels). En raison de l'acuité des problèmes lyonnais trois centres sociaux ont été retenus pour l'étude : le centre social des Etats-Unis, quartier relativement ancien, le Centre social de la Duchère, structures et modes de gestion particuliers, le Centre social de Rillieux-Crépieux, nouvel ensemble d'habitation ».

Les résultats devraient être connus au début de l'année 1970.

Il reviendra le 21 mai 1970 apporter les conclusions de sa mission.

« La Caisse de Lyon qui consacre 25% de sa dotation aux centres sociaux peut difficilement franchir cette limite. Vous demandez 12% de participation familiale pour les haltes garderies ou les travailleuses familiales. Ce sont les tarifs les plus élevés de toutes les Caisses.

Pour développer d'autres centres, vous devez reconsidérer votre politique à l'égard des centres antérieurs tant du point de vue des recettes que des dépenses ».

Il annonce toutefois que les prestations de service sont à l'étude.

Ces visites feront référence dans le conseil, pour être contestées, modifiées ou tenues pour ligne de conduite.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales ajoutera un autre apport : l'envoi d'une psychologue, Mademoiselle Appel, qui travaillera avec les quinze directrices des centres sociaux pour produire quinze monographies décrivant chaque centre social et ses activités.

Cette production sera l'objet de litige car elle ne sera pas diffusée aux administrateurs, malgré leur demande. Monsieur Mossaz (CFDT) accusera Monsieur Aubin (groupe employeur) d'avoir eu des documents en sa possession et d'avoir pu ainsi préparer la suppression d'activités dans les centres sociaux. Monsieur Aubin ne démentira pas.

C'est le Conseil d'administration du 12 octobre 1970 qui déterminera le départ d'une nouvelle politique pour les centres sociaux.

L'ordre du jour comporte deux questions :

- les centres sociaux,
- le projet de convention avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Toutes les parties rappellent en préambule vouloir respecter le taux de 25% du budget social pour les centres sociaux anciens et à créer. Mais elles n'iront pas toutes de la même façon.

Le groupe « employeurs » veut :

- limiter les actions existant dans les centres sociaux,
- en supprimer certaines pour l'année 1971,
- ou les confier à des associations intéressées.

Chaque membre du groupe « salariés » rappelle sa position propre, mais l'ensemble demande une

interruption de séance après laquelle tous les syndicats salariés et l'UDAF font une proposition commune en six points :

- prendre comme modèle le Centre social de la Duchère à Lyon où une convention avec la municipalité fixe les apports respectifs Caf-Ville (50%-50%),
- mettre en place dans chaque centre, un conseil de gestion (embryon d'un futur conseil d'administration) composé d'administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, de représentants du comité d'animation, de la responsable du centre.
- mettre en place une gestion différenciée sur le plan comptable.
- reconduire pour 1971 le budget 1970, compte tenu de l'évolution des salaires et des frais généraux.
- faire effectuer par chaque conseil de gestion durant l'année 1971 un inventaire des besoins ressentis et exprimés, ainsi qu'un budget prévisionnel 1972.
- organiser au niveau du conseil d'administration de la Caisse, des contacts avec les différents partenaires possibles pour un financement.

Le groupe « employeurs » demande une suspension séance pour étudier cette proposition.

Le vote donne les résultats suivants :

- Proposition du groupe « employeurs »

Votants :20	
Pour : 9	Contre : 11

La proposition est repoussée.

- Proposition du groupe « salariés » et de l'UDAF

Votants :20	
Pour : 11	Contre : 9

La proposition est adoptée.

Le président (issu du groupe « employeurs ») annonce en conclusion sa probable démission (qui sera effective au conseil d'administration suivant).

Mais quelle est donc la voix qui a fait basculer le vote en faveur des centres sociaux ? La réponse, quoique non explicite, sera apportée au conseil d'administration suivant.

Le 11 décembre 1970, le président, nouvellement élu, soumet au vote une note classant les activités des Centres et souhaite que le Conseil se prononce sur le pourcentage que la Caisse d'Allocations Familiales doit affecter à chaque activité pour solliciter un autre financeur sur le complément.

Fermelement, le groupe « salariés » et l'UDAF repoussent la discussion et rappellent la décision du conseil d'administration précédent.

Ils proposent en outre :

- la liste des administrateurs salariés qui iront siéger dans les embryons de conseils de gestion et qui pourraient participer aux contacts avec les municipalités,
- ils demandent au groupe « employeurs » de déléguer un membre par centre social.

Refus du groupe « employeurs » et rappel de l'unité de la représentation extérieure par le président et le vice-président.

La proposition du groupe « salariés » et de l'UDAF est mise aux voix :

Pour 10 | contre 8 | abstention 1.

Elle est adoptée et prend effet auprès de chaque centre le 1<sup>er</sup> juillet 1971.

Mais en début de séance le groupe « employeurs » avait fait une annonce exceptionnelle :

Monsieur Pérouse remplaçait Monsieur Plaisantin. Je suppose donc que la voix de Monsieur Plaisantin a fait la majorité qui a sauvé les centres sociaux d'autant plus que les commentaires de la CFDT, de l'UDAF et de la CGT laissent peu d'ambiguïté sur cette interprétation.

Monsieur Mossaz (CFDT) déclare « *qu'il intervient à titre purement personnel pour regretter le départ de Monsieur Plaisantin, qui était pour lui un ami de longue date, bien que ses opinions n'aient pas toujours été identiques aux siennes, et dont il souligne la très grande honnêteté morale et intellectuelle.*

Il ajoute qu'il avait d'ailleurs prouvé cette qualité d'homme libre sous la résistance et après

*l'annonce de son départ qui l'a surpris, il a su en fait qu'il ne s'agissait pas d'une démission, mais d'un remplacement pur et simple. Cette façon de faire souligne une fois de plus, que le groupe « CNPF » ne peut tolérer des positions qui ne sont pas absolument dans la ligne qu'il a définie ».*

Monsieur Viro (UDAF) « *pour sa part, tient à rappeler que Monsieur Plaisantin est un adhérent de très longue date des associations familiales.*

Il ajoute qu'il lui paraît curieux, en tant qu'administrateur, de voir qu'un de ses collègues puisse être remplacé alors qu'il n'a pas donné sa démission ».

Monsieur Villet (CGT) « *s'étonne, lui aussi, de cette nouvelle décision prise par le CNPF ».*

Monsieur Plaisantin ira au Tribunal Administratif dont le jugement le réintégrera dans ses fonctions, car un membre d'un groupe ne peut être exclu par son groupe pendant la durée de son mandat. Il reviendra donc au Conseil d'administration le 16 juillet 1971. Le jugement du tribunal est déposé devant chaque administrateur mais le CNPF est absent.

Le 23 juillet 1971, il n'y aura toujours pas de quorum.

Au Conseil d'administration du 28 septembre 1971, il sera présent (alors que sept membres du groupe « employeurs » sont absents).

Il s'agit de voter la structure de gestion des centres sociaux à partir d'une note du directeur et d'une note conjointe du directeur et du président. Sur treize présents, douze voix sont pour la structure de gestion des centres sociaux, une personne ne participe pas au vote.

Monsieur Plaisantin terminera son mandat. Il sera remplacé au conseil d'administration du 15 novembre 1971 lors de l'installation de nouveaux membres par le directeur régional.

Les centres sociaux créés par la Caisse d'Allocations Familiales doivent à Monsieur Plaisantin leur pérennité. Son histoire montre, outre la virulence du patronat, qu'il a privilégié ses options familiales qui sont des options fondatrices pour les centres sociaux, prioritairement à son appartenance au mouvement patronal.

L'année 1971 sera encore une année d'obstruction pour le groupe « employeurs », mais l'élection du président Bernard (CNPF) le 15 novembre



1971 permettra un fonctionnement plus apaisé du Conseil.

Il déclarera le 28 décembre 1971 « *en aucune manière le groupe CNPF n'est hostile aux centres sociaux. Il demande simplement qu'une politique d'économie soit respectée* ».

C'est finalement en 1973, au conseil d'administration du 21 septembre 1973 qu'est adopté à l'unanimité un texte de huit pages intitulé « *La Politique de Gestion des centres sociaux* ».

C'est une synthèse du groupe de travail sur les centres sociaux qui précise :

- les principes d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les centres sociaux,
- les liaisons administratives et financières à établir avec les associations gestionnaires et les organismes extérieurs et qui prépare les perspectives d'évolution de la Caisse d'Allocations Familiales dans ce domaine.

Il aura donc fallu cinq ans pour que les centres sociaux soient assurés de leur avenir !

Arrivé à ce point de l'histoire, il faut mettre en relief le rôle déterminant et structurant de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon et avant elle, celle du patronat lyonnais pour les centres sociaux.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon a créé des centres qu'elle a financés et organisés et en même temps, elle subventionnait ceux d'initiative privée.

Au moins à ses débuts, elle héritait de l'action menée antérieurement par le patronat lyonnais qui avait créé en 1920 avec le soutien de la Ligue des Familles nombreuses, la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et de la région (CAFLR). <sup>(5)</sup>

Outre le versement des Allocations Familiales, la Caisse gérait des prestations sociales concernant les mères et les enfants ainsi que l'assurance maladie des ouvriers.

On a vu aussi le rôle du patronat pour Saint Alban, Croix-Luizet, Cyprian, Beaunant et la position des artisans au sein de la Chronique Sociale.

Au bout de toutes ces années, au bout de toutes ces interventions et de tous ces remous, les créations de centres sociaux vont exploser.

La décennie 1970-1980 en verra une vingtaine sortir de terre. C'est le plus fort taux d'ouverture de centres sociaux de toutes les décennies de 1919 à nos jours. (Voir le tableau chronologique des centres sociaux en annexe).

On retrouve dans chacun d'eux les trois partenaires.

Mais ce sont les villes qui sont les promoteurs dorénavant. Qui que ce soit qui réclame un centre social, celui-ci ne verra le jour que si la commune en est d'accord.

Parallèlement on constate qu'aucun groupement d'habitat social ne s'est lancé dans l'aventure même s'ils ont investi dans les murs.

Il n'y a pas de conclusions à émettre sur les origines des centres sociaux du Rhône, d'autant que beaucoup de travail reste à faire.

Pourtant à partir de 1970, il devient clair que les acteurs de toujours : associations, Caisse d'Allocations Familiales, municipalités ne jouent plus les mêmes rôles, n'expriment plus les mêmes attentes vis-à-vis des centres sociaux.

Un acteur supplémentaire s'est mis dans le jeu, l'Etat. La circulaire Dienesch définissant les Centres Sociaux date de 1970.

L'histoire continue : elle n'est plus la même.

*(5) (cf article de Pierre Vernus Université Lumière Lyon 2 et LAHRHA : Patronat Lyonnais et la mise en place des allocations familiales dans les années 1920 in Les Actes du Colloque. Il y a 90 ans naissaient les allocations familiales. Grenoble. Le 26 octobre 2006).*



## ANNEXE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE



## Territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon

1919	Maison des Jeunes de Saint Alban à Lyon. <i>Elle prendra le nom de Maison Sociale en 1929.Elle est reprise par la CAF en 1948.</i>
1937	Foyer Familial des Etats-Unis à Lyon. (cité par Mademoiselle Benoît) <i>Il sera repris par la Caf en 1948.</i>
<b>1940</b>	
1940	Maison Sociale de Croix Luizet à Villeurbanne
1942	Dispensaire puis Maison sociale de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne
1944	Foyer familial et social de La Demi-Lune
	Centre social d'Ecully.
1947	Maison Familiale de Montessuy à Caluire.
1949	Maison Familiale du Neyrard à Sainte-Foy-lès-Lyon.
<b>1950</b>	
1950	centre social d'entraide intercommunal de la vallée de Beaunant à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1951	Maison Familiale de la Croix Rousse à Lyon <i>et annexe agréée en 1991.</i>
1954	Maison Familiale de Saint Just à Lyon.
	Maison Familiale de Vaise à Lyon <i>Elle déménage dans le centre social Pierrette Augier en 2005.</i>
1959	Centre social des Charpennes à Villeurbanne
	Centre social de Gerland à Lyon
	Centre social de Menival à Lyon <i>fermé en 2000</i>
<b>1960</b>	
1960	Centre social de Saint Rambert à Lyon
1961	Maison Familiale de Givors, <i>centre social Camille Claudel actuel</i>
	Centre social des Vernes en 1988, <i>centre social Jacques Prévert actuel</i>
	Centre social La Saulaie à Oullins
1962	Maison Familiale de Bron et son annexe. <i>Grand et Petit Taillis auront de nouveaux statuts en 1993</i>
	Centre Social de Rillieux - La Roue. <i>1965 : Accacias, 1967 : Allagniers, 1971 : Velette,1975 ; Semailles, 1987 Verchères. Les trois centres sociaux actuels sont la Allagniers, la Velette, les Semailles)</i>
1966	Centre social des Quatre Chemins à Sainte-Foy-lès-Lyon fermé en 1997
1967	Centre social des Buers à Villeurbanne
1968	Centre social de la Duchère-Plateau à Lyon.
1969	Centre social du Terrailon à Bron. Il prend le nom de Gérard Philipe en 1977.
	Centre social Mermoz à Lyon.
	Centre social de Champvert à Lyon.
	Centre social de Meyzieu, <i>centre social Flora Tristan actuel.</i>
	Centre social Jean Rostand, centre social René Cassin.
<b>1970</b>	
1971	Centre social de la Sauvegarde à Lyon.
	Centre social Eugénie Cotton à Vénissieux.
1972	Centre social du Point du Jour à Lyon.

1972	Centre social de Feyzin, <i>Centre social Mozaique actuel</i>
	Centre social Diderot à Oullins, <i>centre social Moreaud actuel.</i> <i>L'ACSO (Association des Centres sociaux d'Oullins) entre La Saulaie et Diderot se crée en 1991</i>
1975	Centre social Louise Michel à Saint Fons <i>fermé en 2004.</i>
	Centre social du Saunier à Chaponost.
	APACS (Association pour l'animation interculturelle et sociale de la ZUP de Vaulx-en-Velin) <i>en sortira le CALM (Centre d'Animation et de Loisirs du Mas du Taureau) agréé Centre social. Il fermera en 1993</i>
1976	Centre socio-culturel de la Carnière à Saint Priest, <i>le centre social de l'Olivier est né avant.</i>
	Centre social de Francheville, <i>centre social Michel Pache actuel.</i>
1977	Centre social Louis Braille à Saint Priest.
1978	Centre social du Grand Vire à Vaulx-en-Velin.
	Centre social de La Mulatière <i>qui soutiendra la création de la Maison du Confluent en 1996</i>
	Centres sociaux (2) de Décines : Françoise Dolto et La Berthaudière
1979	Montaberlet <i>s'autonomisera en 1998.</i>
	Centre social de Brignais
	Centre social de Saint Fons ( <i>dans la décennie</i> ), Louise Michel ( <i>fermé</i> )
	Centre social - Ecole maternelle Intégrés de l'Arsenal ( <i>fermé</i> ).
<b>1980</b>	
1980	Reste en place le Centre social des Clochettes. <i>Sa nouvelle dénomination Centre social Arc en Ciel</i>
	Centre social de Saint Symphorien sur Coise.
	Centre social de Parilly à Vénissieux.
	Centre social de Saint Jean à Villeurbanne.
	Centre social R. Vaillant à Vénissieux <i>fermé en 2001.</i>
1981	Centre social Georges Lévy à Vaulx-en-Velin
1982	Centre social de la Condition des Soies à Lyon <i>fermé en 2001.</i>
	Centre social de Cusset à Villeurbanne. <i>Issu du Centre de rencontre de Cusset (1971) et collaboration avec le Centre social des Buers.</i>
1988	Centre social de Craponne Marie-Louise Couttet <i>fermé en 2009.</i>
	Centre social J. et J. Peyri à Vaulx-en-Velin
<b>1990</b>	
1995	Centre familial de la Ferrandière à Villeurbanne, <i>a une longue histoire antérieure</i>
1997	Centre social de Grigny.
<b>2000</b>	
2000	Centre social Marillat à Décines.
	ARTAG à l'Unisson
2001	Centre social de Saint Genis Laval Barolles. <i>Maison de Quartier créée en 1987.</i>
	Quartier –Vitalité <i>succède au Centre social de la Condition de la Soie</i>
2003	Centre social Bonnefoi à Lyon 3 <sup>e</sup>
2004	Centre social Graine de vie à Pierre Bénite. <i>Ancienne Maison de Quartier des Roches.</i>
2009	Centre social Langlet Santy à Lyon 8 <sup>e</sup>
	Centre social Marillat à Décines.

---

## Territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Villefranche

<b>1940</b>	
1948	Maison Familiale de Thizy
1949	Maison Familiale de Cours
<b>1950</b>	
1950	Maison Familiale de Tarare dans la Villa Hélène, rue Thomassin. <i>Elle est transférée en 1984 dans l'îlot Guffon sous le nom de centre social Thomassin.</i>
<b>1960</b>	
1963	centre social de la Plaine à Tarare.
1969	centre social de Belleville.
<b>1970</b>	
1970	Dans la décennie 70-80 création du centre social Salvator Allende à Villefranche sur Saône, <i>fermé après 1990.2000</i>
<b>2000</b>	
2000	Cap Génération à Châtillon d'Azergues.
2002	Vivre en Haut Beaujolais à Monsols.

## **2<sup>E</sup> PARTIE**

### **LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHÔNE (1963-1973)**

---

## La création : la fédération des centres sociaux du Rhône (1963-1973)

---

La fédération du Rhône fait partie de nombreuses fédérations créées entre 1960 et 1970 comme l'analyse Jacques Eloy dans son intervention « Acteurs et facteurs de la création des centres sociaux du Nord années 1960-1970 » lors de l'Assemblée Générale de MUCS de 2006.

### Il met en évidence cinq facteurs principaux :

- 1 • le développement du nombre de centres sociaux en France,
- 2 • l'incitation active de la fédération nationale,
- 3 • la nécessité de construire en commun une définition du centre social,
- 4 • la légitimation d'une fonction nouvelle, celle de l'animation socio-culturelle et sa professionnalisation,
- 5 • la laïcisation de l'engagement catholique dans la société.

Les trois premiers facteurs apparaissent clairement dans les documents relatifs à la création de la fédération du Rhône.

Son Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 28 juin 1963. Ses statuts ont été déposés à la Préfecture du Rhône le 8 août 1963. Son siège social est au Foyer de La Demi-Lune.

### Cinq buts sont déclarés :

- « - grouper les centres existants dans le Rhône afin de faciliter leur rapport, dans le cadre de leur entière autonomie dans leur zone d'action.
- favoriser la création et le développement de nombreux centres.
- les représenter en toutes occasions et dans toutes manifestations utiles, auprès des pouvoirs publics et de tous organismes auxquels ils peuvent être liés.
- leur fournir toutes informations utiles à leur fonctionnement et de contribuer à la solution de tous les problèmes qu'ils auront à rencontrer.
- prendre généralement toute initiatives, effectuer tous actes qui pourraient être jugés utiles pour l'épaullement de l'action de diverses associations adhérentes. »

### L'Article 3 donne une définition des centres sociaux :

« sont considérés comme centre social, les organisations légalement constituées qui, dans un secteur géographique qui œuvrent dans un secteur géographique bien déterminé.

- disposent de locaux ouverts de façon permanente, destinés à accueillir les familles du voisinage sans distinction de race, d'opinion, de conviction ou de situation familiale.
- cherchent par des moyens variés à fortifier, élargir l'esprit communautaire en développant l'esprit de service.
- poursuivent dans un esprit de solidarité, un but éducatif et récréatif et tendent au mieux-être physique, moral et social des familles. »

### L'Article 4 indique que « la fédération met à la disposition de ses adhérents un secrétariat chargé de :

- établir la liaison entre les centres,
- orienter du personnel particulièrement qualifié sur le service actif des centres sociaux,
- organiser des réunions d'études et d'informations,
- procurer de la documentation, de diffuser les informations et d'effectuer toute propagande utile,
- exécuter toute décision prise par le conseil d'administration ou l'Assemblée Générale. »

La première personne qui a assuré ce travail, deux à trois demi-journées par semaine est Mademoiselle Ricard, secrétaire de la Maison Sociale de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne, à partir de 1965 ou 1966 ; Le démarrage du secrétariat a été bénévole.

### Chaque centre social est représenté par son président. Les centres sociaux fondateurs sont au nombre de huit :

- le Foyer de La Demi-Lune à Tassin,
- la Maison Sociale de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne,

- le centre social d'Ecully,
- le centre social de Bonnant à Sainte Foy-les-Lyon,
- la Maison Sociale de Croix-Luizet à Villeurbanne,
- le centre social de la Saulaie à Oullins,
- le centre social de Ménival à Lyon,
- le centre social des Quatre Chemins à Sainte Foy-les-Lyon.

Le premier président est Monsieur Blanchard du Foyer de La Demi-Lune, le premier secrétaire est Monsieur Deletraz de la Maison Sociale de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne, le premier trésorier est Monsieur Schutterle du centre social des Quatre Chemins à Sainte Foy.

Cette fédération a été précédée d'un comité de Liaison entre centres sociaux, officialisé en 1957. Monsieur Blanchard fait remonter son origine à 1952 quand Monsieur Gormand, président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, a réuni les centres sociaux privés à la Caisse d'Allocations Familiales afin d'étudier avec eux leur problème. Trois autres réunions du même type ont suivi, puis les centres sociaux ont pris l'habitude de se réunir dans un des centres sociaux.

D'après les courriers de la fédération retrouvés dans les archives des centres sociaux de la Ferrandière, de Beaunant et de Tassin La Demi-Lune, deux sujets de préoccupation ont été traités :

- le salaire du personnel,
- la demande de subvention au Conseil Général.

Pour le premier point, un tableau des traitements du personnel des centres sociaux est diffusé en 1960. Il comporte les emplois suivants :

Résidente sociale	<i>Assistante sociale Infirmière diplômée d'Etat</i>
Résidente sociale adjointe	<i>Assistante sociale Infirmière diplômée d'Etat</i>
Assistante sociale	<i>Diplômée d'Etat</i>

Infirmière	<i>Diplômée d'Etat</i>
Jardinière d'enfants	<i>Régime social</i>
Jardinière d'enfants	<i>Régime scolaire</i>
Monitrice d'enfants	<i>Diplômée d'Etat</i>
Secrétaire	
Lingère	
Femme de service	

Un contrat d'engagement pour le personnel des centres sociaux est joint à la définition des emplois ainsi qu'une grille de salaires.

Pour le deuxième point, il s'agissait d'harmoniser et de présenter ensemble les demandes de subvention au Conseil Général. Ce dernier en avait fait la demande aux centres sociaux qui agissaient jusque-là séparément.

Pour cette opération, les conseils de Monsieur Arniou sont sollicités.

Quant aux arguments nécessitant la transformation du comité de liaison en fédération, nous en disposons de fort peu. Un rapport fait à la Maison Sociale de Cyprian Les Brosses à Villeurbanne mentionne la nécessité « *d'envisager ensemble l'avenir de nos centres sociaux – œuvres privées – en face des tendances nouvelles des pouvoirs publics et organismes sociaux* ». Quelles sont ces nouvelles tendances ? Rien n'est dit.

Voilà comment s'est constituée la fédération des centres sociaux du Rhône ; à partir de centres sociaux d'initiative familiale, en accord avec la fédération nationale dans la décennie où l'Etat demandait à la fédération nationale de créer des centres sociaux sur tout le territoire. Les comptes rendus des Assemblées Générales des années 1963, 1964 et 1965 retrouvés à Tassin et à La Ferrandière permettent d'écrire cette histoire.

Et pourtant une autre histoire a eu lieu trente ans auparavant dont les fondateurs ne parlent pas ; soit qu'ils ne l'aient pas connues, soit qu'ils n'aient pas jugé utile de la rappeler.

Quelques feuillets dactylographiés, sortis des archives de l'Ecole de Service Social du Sud Est m'ont été remis par sa directrice Françoise Dana

qui avait été auparavant directrice du centre social Gérard Philipe à Bron.

Il s'agit d'une convocation émise par le bureau provisoire (il n'y a pas de nom) d'un comité lyonnais de centres sociaux (il n'y a pas d'adresse) datant du 27 janvier 1938 envoyée à on ne sait quels destinataires. A côté de ces énigmes, l'ordre du jour est très explicite :

« 1 – création éventuelle de « centres sociaux » ou « centres familiaux » ou « foyers familiaux » ou « maisons familiales »

- moyens,
- quartiers envisagés,
- forme.

2 – rattachement de ces centres à la fédération des centres sociaux de France

- comité lyonnais,
- son rôle : liaison, action...
- sa formation.

3 – désignation d'un bureau. »

La réunion aura lieu le 4 février à la Caisse d'Epargne (il n'y a pas d'adresse). Sont joints à cette convocation deux documents :

- un résumé des renseignements à retenir de la causerie de Monsieur Champin faite le 8 janvier 1938,
- un autre résumé d'une causerie sur les centres sociaux faite à La Doua (quartier de Villeurbanne) le 14 décembre 1933 ; causerie dont on ne connaît pas l'auteur ; mais peut-être est-ce le même ?

Monsieur Champin était un « grand patron social », membre de la fédération des centres sociaux de France. Depuis 1927, il en a présidé le comité d'action dont la fonction était de promouvoir et de financer la création de centres sociaux en France dans la ligne définie par le rapport sur les centres sociaux rédigé en 1927 par Marie Jeanne Bassot et Marie Diemer.

Monsieur Champin, accomplissant sa mission, est donc passé par le Rhône où existaient à ces dates la Maison Sociale de Saint Alban et le Foyer Familial des Etats-Unis.

La deuxième guerre mondiale a annulé cette tentative d'instaurer une fédération dans le Rhône. Si

elle avait réussi, la fédération des centres sociaux du Rhône aurait été une initiative nationale pour créer des centres sociaux.

La deuxième tentative, réussie en 1963, partira des maisons familiales existantes, créées pendant et après la deuxième guerre mondiale, soutenue par la fédération nationale.

A rappeler cette histoire qui n'a pas eu lieu et dont le souvenir s'est perdu, j'aimerais bien résoudre cependant deux questions :

- quel rôle a joué Mademoiselle Benoît, résidente de la Maison de Saint Alban depuis 1929, qui a pu participer aux réunions de 1933 à 1938, qui a été administratrice nationale en 1939 et qui était présente à l'Assemblée Générale fédérale du Rhône en 1964, saluée par le président Blanchard comme « mère spirituelle des centres sociaux du Rhône » ?
- Monsieur Gormand (groupe employeurs), premier président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, qui a lancé l'action sociale par les Maisons Familiales, avait-il des liens avec Monsieur Champin ? Avait-il participé aux réunions de 1933 et 1938 ?

Il envoie en tout cas, Monsieur Emery, chargé des équipements sociaux à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, visiter les Maisons Sociales de la région parisienne quand il s'agit de construire les Maisons Sociales de Lyon.

Que sait-on de l'intérêt qu'ont porté les centres sociaux privés à cette création de la fédération ? Si l'on en croit le centre social de Beaunant, la satisfaction est grande. Dans le bulletin n°12 de décembre 1965, adressé à tous ses adhérents, il écrit :

« ... l'homme qui œuvre seul, le groupe local qui œuvre seul risquent de ne pas être efficaces. »

Le centre social de Beaunant qui, à une autre époque, a rendu de grands services, ne pouvait plus rester seul. Le centre social n'est plus, il est devenu **UN CENTRE SOCIAL DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHONE**, fédération rattachée à la fédération nationale des centres sociaux...

Cette recherche de la réadaptation continue d'un centre social se fait au niveau de la fédé-



ration à partir de l'expérience propre à chacun des centres sociaux de la fédération et à celle également des centres sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, grâce aux contacts existant entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon et notre fédération ».

Que sait-on de la réaction de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon à la naissance d'une fédération sur son territoire ?

Une grande opposition et défiance de la part de la CGT.

Un article, signé de Monsieur Dupuy, président de la Maison Familiales de Cyprien Les Brosses à Villeurbanne, appelant à la création d'une fédération dans le Rhône, publié dans le bulletin trimestriel d'avril 1963 de la fédération des centres sociaux de France a suscité une violente prise de parole de la CGT à la Commission sociale du 25 avril 1963.

*« Cet article illustre bien les interventions, en matière de centres sociaux, de personnes qui entendent faire des réalisations avec des fonds appartenant aux Caisses d'Allocations Familiales... La CGT veillera à ce que les souhaits formulés par le rédacteur de l'article ne puissent se réaliser, puisqu'ils tendent en effet à accorder, à l'échelon départemental, une représentativité à la fédération des centres sociaux qui aurait, en matière de maisons familiales, plus de pouvoir que le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon.*

*Or, ces centres sociaux sont subventionnés pour la plupart à près de 50% par la Caisse d'Allocations Familiales et il importe donc que le conseil d'administration se préoccupe de cette question afin d'éviter des ingérences absolument inacceptables ».*

A la lecture du même article, un autre sujet d'irritation est apparu pour la CGT. Il s'agit de l'ALFA (Association pour le Logement Familial), créé sous le régime de la loi 1901 et qui comprend un certain nombre d'organisations telles que l'UNCAF (Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales), la Caisse Centrale des Allocations Familiales, l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) mais dont sont

exclues par exemple la CFDT, FO, la CGT.

On reconnaît là, la position permanente de la CGT vis-à-vis de la tutelle de l'Etat qui, rappelons-le, fait pression sur la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon cette même année pour qu'elle modifie la gestion de ses centres sociaux.

La création de telles associations est un exemple de l'orientation souhaitée par les pouvoirs publics. Cette hostilité de la CGT partagée par FO se manifestera encore lors de la première Assemblée Générale de la fédération du 10 octobre 1964.

Chacun des administrateurs a reçu une invitation à y assister. Le président annonce qu'il sera présent. La CGT déclare d'emblée *« qu'il n'est pas opportun que la CAFAL soit représentée à cette assemblée. En effet, Monsieur Chaloin (CGT) a reçu du centre social de Méniva, où il est administrateur délégué, copie du projet de rapport de secrétaire général (Monsieur Deletraz) qui sera débattu et où il apparaît que les centres sociaux de la CAFAL sont plusieurs fois critiqués.*

*Il pense qu'il est nécessaire de rappeler que les centres sociaux privés tirent la majorité de leurs ressources des subventions de la Caisse et qu'ainsi, il appartient à l'UNCAF d'organiser ces réunions et non à une fédération qui ne représente qu'une infime minorité de centres sociaux ».*

S'ensuit une discussion sur le fait de savoir si la fédération ou le centre social de Ménival ont fait une erreur en diffusant un rapport seulement à deux administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, mais le principal n'est pas là. C'est plutôt de percevoir une concurrence possible par un organisme privé qui défend une conception du centre social, de l'usager, du fonctionnement, du profil de l'assistante sociale directrice et d'une fédération départementale rattachée à une fédération nationale.

Le président sera présent à cette première Assemblée Générale de la fédération.

Mais les relations Caisse d'Allocations Familiales/fédération partent déjà avec l'hostilité, sinon le retrait du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales.



Il faut ajouter que Monsieur Deletraz et le conseil fédéral connaissaient parfaitement la position des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon à l'endroit de la fédération.

En témoigne une note intitulée « vues personnelles sur la position de la fédération vis-à-vis des nou-

velles orientations de la CAFAL » (décembre 1968), dans laquelle au point 4, il note « les subventions CAFAL ont généralement été votées par tous les conseils successifs de la CAFAL à la majorité. Jamais à l'unanimité. Votant contre, les administrateurs CGT et parfois ceux de FO ».

---

## L'affirmation des positions fondamentales

---

Quatre points principaux vont faire l'objet de réflexion et de propagande (mot utilisé à l'époque) auprès des partenaires visés :

- la définition du centre social,
- la recherche d'une diversité et d'une stabilité de financement,
- l'ouverture des centres sociaux aux institutions,
- la qualification des acteurs du centre social.

### La définition du centre social

Elle était déjà inscrite dans le rapport du secrétaire général pour l'Assemblée Générale de 1964 car Monsieur Deletraz estime qu'une première tâche de la fédération est de « définir le centre social avec suffisamment de précisions et de netteté et de déterminer les qualités requises des adhérents à la FCSF » et il énumère une liste de points communs concernant les centres sociaux :

- « - ils intéressent un secteur limité et restreint (quartier, petite ville, etc...),
- ils répondent aux besoins généraux et particuliers des familles du quartier,
- ils sont auto coordonnateurs des services sociaux exerçant leurs activités dans le quartier (le centre social ne s'ajoute pas aux autres services),
- ils expriment les aspirations générales et particulières des familles,
- ils sont gérés par les usagers, c'est-à-dire par les représentants des familles du quartier spécialement désignés pour cette gestion,
- ils ont la capacité juridique pour le moins association loi 1901,

- ils sont dirigés techniquement par du personnel qualifié (travailleuses sociales) ».

L'utilisateur aussi est défini. La famille est dite « unité de base » du quartier ; le centre social est ouvert à tous ses membres. Mais il est ajouté qu'il est ouvert à tout individu du secteur géographique du centre social et de plus « il doit être ouvert à tous, sans aucune distinction – situation sociale – opinion – race - etc... »

La participation des usagers peut s'exercer de plusieurs façons :

- les usagers peuvent (moralement doivent) adhérer à l'association, participer aux Assemblées Générales, élire les administrateurs, le devenir eux-mêmes.  
L'adhésion demandant un effort et un engagement, peu d'usagers participent de cette façon ; comme dans les syndicats, les partis politiques ou d'autres groupements.  
L'utilisateur fait une démarche individuelle ; la représentation par les associations familiales (qui ont leur place dans le conseil d'administration) ne peut prétendre représenter toutes les familles du quartier.
- les usagers peuvent collaborer à la bonne marche du centre dans « l'usage confiant » qu'ils en feront et en faisant part de leurs réactions et remarques au personnel qui est là en permanence et qui pourra transmettre au conseil d'administration.
- les usagers peuvent collaborer à l'étude des problèmes du quartier dans des commissions

ou un conseil de maison. Ces instances ont un rôle consultatif.

- ils peuvent aussi collaborer comme bénévoles à l'animation de services ou d'activités, et là, le doigté des professionnels est absolument nécessaire.

Le rôle de l'assistante sociale directrice est primordial. Mais d'emblée, la question est posée « l'assistante sociale est-elle ouverte aux problèmes du centre social ? » et la réponse lapidaire tombe « NON ». C'est un travail d'équipe que celui d'un centre social, or l'assistante sociale sortant des écoles n'est pas formée à un travail d'équipe. La formation des assistantes sociales directrices de centre social est à revoir.

Ces trois thèmes qui caractérisent le centre social de 1964, sa définition, la participation des usagers, la qualification du personnel seront repris dans des journées d'études le 17 octobre 1965 et le 15 octobre 1966.

La première aura pour intitulé « La participation à l'animation et à la gestion des centres sociaux ». Cinquante-deux personnes y ont participé : onze centres sociaux du Rhône (aux fondateurs se sont ajoutés Thizy, Cours, la Ferrandière et un centre social en formation à Mornant) et l'Association des Familles de Lyon.

Un vœu unanime a été formulé en faveur de l'appellation commune « CENTRE SOCIAL » pour toutes les structures présentes déjà adhérentes ou à venir. Le vœu montre que la définition du centre social était acquise.

La même année 1965, Messieurs Deletraz et Blanchard participent activement à la rédaction des nouveaux statuts de la Fédération des centres sociaux de France. Ils interviennent pour que la définition du centre social et les règles de représentation soient les plus nettes et précises possibles. Ils estimeront qu'ils ont été entendus à 90% et sont satisfaits.

La deuxième journée sera régionale et s'adressera à tous les centres sociaux de Rhône Alpes. Elle aura lieu le 15 octobre 1966 au Centre Pierre Valdo à Lyon. Monsieur Arnion y sera présent toute la journée et y exprimera sa satisfaction de constater une telle évolution des centres sociaux, par leur nombre et par leur adaptation à l'évo-

lution de la société. Les centres sociaux ont été invités directement ou par le canal des Caisses d'Allocations Familiales qui les regroupent. Elle est intitulée « L'évolution du centre social face à l'homme de demain ».

Cent trente-cinq personnes sont présentes :

Arrondissement de Lyon	78
Arrondissement de Villefranche	14
Arrondissement de Saint Etienne	18
Arrondissement de Roanne	6
Département de l'Ain	5
Département de la Savoie	2
Département de la Haute-Savoie	2
Département de la Drôme	3
Département de l'Isère	3
Fédération de Provence	2 invités
Paris	2 invités

Monsieur Busson délégué général de la FCSF (Fédération des centres sociaux de France) et Monsieur Dujardin directeur du CEDER (Centre d'Etudes des Equipements Résidentiels).

L'évolution du centre social dans un monde en perpétuelle mouvance doit s'appuyer sur une meilleure représentativité en substituant à la cooptation un mode de représentation démocratique.

Sa vocation est d'éduquer l'homme : le citoyen, l'habitant d'un nouvel ensemble, l'assuré social... Eduquer le sens et le goût de la responsabilité, le sens de la solidarité à l'échelle d'un quartier. Encore faut-il que le centre social ne s'engluie pas dans les services !

### **La recherche d'une diversité et d'une stabilité de financement**

La recherche de financement, l'équilibre du budget, les salaires à assurer ont été le souci permanent des premiers centres sociaux. Leur regroupement ne pouvait qu'hériter du problème. On a vu que le comité de liaison l'a traité et la fédération continuera.

Dans la journée du 15 octobre 1966, la question du financement est abordée « la gestion tripartite (Caisses / Municipalités-Conseil Général / Usagers) est la formule d'avenir ».

Quelques suggestions ont été faites :

- pour être décent, un budget de centre social devrait permettre le fonctionnement mais encore des initiatives, des études et recherches. Il devrait comporter un fonds de roulement et un fonds pour faire face aux imprévus,
- la libre utilisation des subventions devrait être possible avec en contrepartie le contrôle des financeurs,
- il est nécessaire d'entreprendre une action auprès des Municipalités pour leur faire connaître les centres sociaux.

Dans le discours prononcé par le président Blanchard lors de l'inauguration de l'extension du centre social de Cyprian le 21 septembre 1968, d'autres précisions vont être apportées pour une véritable politique de financement des centres sociaux.

Prenant appui sur le développement réussi de Cyprian, il rappellera qu'il « *prouve... que des réalisations importantes peuvent être faites par des groupes d'hommes et de femmes qui, depuis de nombreuses années, croient en la participation effective des usagers et revendiquent le droit d'être des gestionnaires à part entière... cette participation engage notre responsabilité si les moyens nous sont confiés pour y faire face* ».

Il expose ensuite ce que la fédération entend par politique de financement pour les centres sociaux :

- passer de la subvention à la convention. La subvention est annuelle et aléatoire. La convention serait fondée sur des prévisions et serait passée pour cinq ans,
- compter sur les financeurs principaux des centres que sont la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon (première par l'antériorité et le montant de son financement le plus important tant auprès des centres en gestion directe que les autres), le Conseil Général (qui depuis quelques années subventionne les centres fédérés) et certaines municipalités.

Une information sérieuse est à faire auprès de toutes les municipalités. D'autres financeurs pourraient être sollicités comme les DCs.

- instituer le contrôle des financeurs dans la structure du centre en faisant évoluer la représentation au sein du conseil d'administration vers le tripartisme :
  - représentation individuelle des usagers,
  - représentation collective des associations,
  - représentation civique des membres de droit financeurs.

Le Centre social de Cyprian Les Brosses, le Centre social de Tassin et la Fédération ont déjà modifié leurs statuts dans ce sens. Les trois catégories de membres sont représentées, avec la majorité, si possible, des sièges aux usagers.

La fédération s'appuiera sur ces principes dans toutes ses discussions avec les financeurs jusqu'à l'établissement d'une commission départementale de financement des centres sociaux en 1975. Son succès pourtant sera mitigé car même si des conventions seront signées entre centres sociaux/Municipalités/Caisse d'Allocations Familiales, le principe de l'annualité budgétaire sera toujours opposé à un financement pluriannuel avant que n'arrive le financement par objectif ou par politique sociale qui ruineront tous les espoirs d'un financement global de chaque centre.

### **L'ouverture aux institutions**

Le président Blanchard avait traité ce point appliqué à la conception qu'il défendait d'une politique de financement.

Déjà en 1965, le rapport du carrefour sur la participation des usagers mentionne dans le thème de réflexion « l'ouverture » que la représentativité doit être aussi large que possible dans les conseils d'administration. L'ouverture est nécessaire comme correctif à l'histoire. « Très fortement marqués par leurs origines, les centres sociaux ne perdront définitivement leurs allures d'œuvre charitable que s'ils ont le courage de s'ouvrir à toutes les tendances et à tous les milieux d'une collectivité humaine... Il faut que la chose de quelques-uns devienne l'affaire de tous ».

Mais cette ouverture impliquait d'autres dimensions. Elle faisait du centre social un creuset

ouvert à tous, mais où tous devaient prendre une place ; et dans tous il ne fallait pas entendre seulement les familles ou les usagers, mais aussi les institutions définies comme émanations de l'Etat dans les collectivités locales ou les administrations directes ou celles dont il a la tutelle.

Cette association familles-usagers/institutions est parfaitement décrite dans le congrès du mouvement familial des 25 et 26 janvier 1964 organisé par l'UNAF, auquel Monsieur Deletraz a participé. C'est le troisième secteur de l'action sociale du mouvement familial, celui de la cogestion (le premier étant l'entraide, le second celui des réalisations sociales spécialisées). Monsieur Deletraz annota ce paragraphe de la phrase suivante « *les mouvements familiaux se sont éloignés progressivement des organismes publics, HLM, hôpitaux, Sécurité Sociale...* »

Le tripartisme ne correspond pas seulement au contrôle des financeurs, mais aussi à l'union de tous pour le développement de l'action sociale. Et l'ouverture des conseils d'administration aux élus, administrations et composantes des Caisses d'Allocations Familiales a été faite. Les statuts des centres sociaux en témoignent.

Il est bien difficile de savoir si cette ouverture a atteint son but : mettre un grand nombre d'acteurs à la même tâche sociale. On peut aussi se demander si le but caché n'était pas de faire du centre social le pivot de toute action sociale d'un territoire. Et dans ce cas, des oppositions pouvaient se manifester.

C'est ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon n'a jamais adhéré à la fédération des centres sociaux du Rhône. La question a été plusieurs fois mise à l'ordre du jour. La CGT était contre, suivie en général de FO. La CFDT exprimait son hésitation, ne voyant pas quel intérêt la Caisse d'Allocations Familiales pouvait tirer de cette adhésion. Chaque fois, la décision a été repoussée ; le terme fixé a été celui de la politique de gestion des centres sociaux du 21 septembre 1973 (cf. § de ce document sur l'origine des centres sociaux).

A ce conseil partagé et hésitant, le président Bernard a fait une nouvelle proposition le 12 mars 1974 ; créer entre la fédération des centres sociaux du Rhône et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon un comité de liaison à caractère

permanent dont la mission serait d'examiner au moins une fois chaque trimestre l'ensemble des problèmes qui se posent à la fédération et à la Caisse d'Allocations Familiales. Les deux intérêts de ce comité sont la permanence du lien et le plus grand nombre d'administrateurs à l'étude des problèmes (six à huit au lieu d'un). Il a rappelé aussi que la Caisse d'Allocations Familiales, juridiquement, n'était plus gestionnaire de centres sociaux.

La proposition a été approuvée à l'unanimité du conseil. La fédération acceptera cette proposition et le comité de liaison fonctionnera.

La Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche sur Saône, quant à elle, avait adhéré en 1971 et occupait son siège.

L'utopie d'un centre social rassemblant toute les forces pour agir n'a finalement jamais pris corps.

### **La formation**

Il est certainement abusif de classer cette question dans les positions de fond.

Toutefois, le souci en est régulièrement évoqué ; car si la formation est souhaitée, son financement est toujours à rechercher.

Rappelons que dès l'ouverture d'un centre social, la résidente devait être une assistante sociale diplômée d'Etat. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon en faisait une condition de subvention et le directeur de la Santé l'exigeait. Monsieur Deletraz constate en 1964 l'inadéquation de la formation d'assistante sociale à la fonction de directrice de centre social. Lors de la journée de réflexion de 1966, les personnes présentes envisagent de mener une campagne de revendication pour que le diplôme de jardinière d'enfants soit officiellement reconnu.

En 1970 ou 1971, une commission formation est mise en place à la fédération. En 1971, un stage de formation à la gestion et l'administration d'un centre social est mis en place pour les bénévoles (130 heures de formation).

La présence d'Anne Lichtenberger à la présidence de la Fédération des Centres Sociaux du Rhône explique sûrement cette prise en compte de la formation au niveau fédéral. Déléguée à la fédération nationale des centres sociaux de France à partir de 1973, elle y sera, entre autres, chargée de la formation.

La fédération se construit, affirme ses positions. Elle estime qu'elle a prouvé par ses membres qu'un centre social géré par des usagers est possible et viable et qu'il établit et entretient ses relations extérieures.

En 1968, elle fait connaître sa position à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, sur les décisions concernant ses centres sociaux, en relation directe avec Jean Busson. Elle regrette des mesures qui vont à l'encontre des usagers et du personnel des centres sociaux en gestion directe et demande au conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon de ne pas compromettre son action sociale.

Une copie de ce texte est envoyée à :

- tous les centres sociaux adhérents,
- tous les parlementaires du Rhône,
- aux maires de toutes les communes du Rhône,
- aux conseillers généraux du Rhône,
- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- à Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales,
- à l'Union Départementale de chaque syndicat,
- à l'Union Départementale des Associations Familiales,
- à la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture,
- à l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale

des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

En 1970, la Fédération des Centres Sociaux du Rhône embauche son premier permanent, Jean-Claude Caillaud.

En 1973, elle s'établit à Lyon dans des locaux qui lui sont propres. Jusque-là, elle avait été hébergée dans deux centres sociaux : le Foyer de La Demi-Lune de 1963 à 1970 puis Cyprien Les Brosses à Villeurbanne.

Ses trois axes de travail sont :

- l'identité des centres sociaux.
- leur financement.

Elle prépare les propositions de subvention aux centres sociaux privés pour le Conseil Général depuis le comité de liaison. A partir de 1971, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon lui demande son avis sur la subvention aux mêmes centres sociaux.

- la participation à la création du SNAECSO (Syndicat National des Associations Employeurs des personnels au service des centres sociaux, actuel Syndicat Employeur des acteurs du lien social et familial).

Mais une nouvelle décision du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales va la conduire sur la voie de l'harmonisation de tous les centres sociaux du Rhône.

---

## La fédération de tous les centres sociaux du Rhône

---

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon a mis au point définitivement en 1973 sa politique de gestion des centres sociaux qu'elle avait créés en les confiant à une association par centre social.

L'élaboration de cette politique essentiellement menée par le président Bernard et le directeur Vaudaux a duré au moins deux ans.

Les questions à régler étaient nombreuses :

- la mise à disposition du personnel,
- le passage des comités d'animation à une association responsable du centre,
- la mise à disposition des locaux et du matériel,
- l'attribution d'une subvention...

Il revenait, d'une façon récurrente, la liberté des associations d'adhérer à la fédération ; question

distincte de celle de l'adhésion de la Caisse d'Allocations Familiales à la fédération.

Mais Jean Devers, militant CSF (Confédération Syndicale des Familles), secrétaire de la fédération, administrateur des centres sociaux des Etats-Unis puis du centre social de Mermoz (créé par la Caisse d'Allocations Familiales) écrit dans une lettre de souvenirs qu'il m'a adressée : « *La Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon nous demande – et nous n'apprécions guère – d'adhérer à ce que nous appelions la fédération des centres sociaux privés et de conventionner notre personnel au SNAEC SO. Ce ne fut pas de bonne grâce... Dans le même temps, la fédération que nous allions rejoindre ressent ce problème et demande que les centres sociaux de sa mouvance prennent la désignation – centres autonomes* ».

Et c'est ainsi qu'à partir de 1973, la Fédération des Centres Sociaux du Rhône regroupe tous les

centres sociaux du Rhône. Chacun conserve selon son origine le vocable de centre social ex-CAF, de centre social autonome, de centre social de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Villefranche sur Saône dans lesquels coexistent des centres sociaux en gestion directe et des centres sociaux d'origine privée.

Le ciment commun était bien l'association responsable de chaque centre social. Les obligations de chaque centre social en fonction de son financeur principal et souvent promoteur, modulaient de façon extrêmement diverse l'adhésion à la fédération.

Et pour revenir aux sources familiales des centres sociaux, se retrouvèrent au sein de la fédération ceux qui « croyaient au ciel » et ceux qui n'y croyaient plus ou n'y avait jamais cru. Ils y firent plutôt bon ménage.

---

## Documents qui ont permis d'écrire l'histoire de la fédération des centres sociaux du Rhône

---

Ce ne sont pas ceux déposés aux Archives départementales du Rhône. Il n'en existe pas pour cette période.

Ce sont ceux trouvés au hasard des classements d'archives de centres sociaux ou dans d'autres sources.

- **La fédération qui n'a pas vu le jour** (archives de l'Ecole de Service Social du Sud-Est),

- **L'Assemblée Générale constitutive 1963** (centre social La Ferrandière),

- **L'Assemblée Générale 1964** (centre social de Tassin),

- **Le rapport moral de cette Assemblée Générale** (archives de la Sécurité Sociale),

- **L'Assemblée Générale 1965** (centre social La Ferrandière),

- **Comptes rendus des journées de réflexion du 17 octobre 1965 et du 15 octobre 1966** (centre social La Ferrandière),

- **Discours du président Blanchard pour l'inauguration de l'extension de Cyprian Les Broses du 21 septembre 1968** (centre social Cyprian),

- **Congrès du Mouvement familial des 25 et 26 janvier 1964** (centre social Cyprian).



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**DURAND (Robert)** *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté.* Ed. Syros 1996 réédité avec une préface et une postface nouvelle à la découverte en 2006.

**DESSERTINE (Dominique), DURAND (Robert), ELOY (Jacques), GARDET (Mathias), MAREC (Yannick), TETARD (Françoise)** *Les centres sociaux 1880-1990. Une résolution locale de la question sociale.* Presses Universitaires du Septentrion Lille 2004.

**MAGUIN (Paul)** *Constructions et mutations d'un réseau militant. Les centres sociaux de la Loire 1921-1971.* Ed. Collection Université de la Vie Associative (UVA) 2009.

**FAYET-SCRIBE (Sylvie)** *La résidence sociale de Levallois-Perret 1896-1996.* Ethiss Erès 1990.

**THALMY (Robert)** *Histoire des mouvements familiaux en France 1896-1939.* Union Nationale des CAF Aubenas février 1962.

**Les cahiers du G.R.M.F.**

n°1 *Les mouvements familiaux populaires et ruraux : naissance, développement, mutations 1939-1955* août 1983.

n°2 *De l'action catholique au mouvement ouvrier.*

**CHAUVIÈRE (Michel),** *coordinateur avec la collaboration de KERTUDO (Pauline)* *Les mouvements familiaux et leur institution en France. Anthologie historique et sociale.* N°3 Cahier d'Histoire de la Sécurité Sociale novembre 2006.

**HOCHARD (Jacques)** *directeur honoraire de 1950 à 1981. CAF de Savoie. 60 années de service 1922-1982.* Document ronéoté sans date. Bibliothèque municipale de Chambéry.

**PALIER (Bruno)** *Gouverner la Sécurité Sociale.* PUF 2002.

**PONSON (Christian)**

• *Les catholiques lyonnais et la Chronique Sociale.* Presses Universitaires de Lyon 1979.

• *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône Alpes.* Les Editions Ouvrières juin 1992.

**SANGNIER (Marc)** *L'aventure du catholicisme social.* Mame 2008.

---

## REMERCIEMENTS

---

C'est avec émotion que je rappelle le souvenir de Robert Durand que j'ai accompagné pour les interviews de deux personnalités des centres sociaux du Rhône :

- Monsieur Isnard, ancien président de la Maison Sociale de Laënnec,
- Monsieur Deletraz, fondateur de la Maison Sociale de Cyprian-Les Broses et de la Fédération des centres sociaux du Rhône.

C'est à ce moment-là que j'ai eu le soupçon que l'histoire des centres sociaux n'était ni linéaire, ni d'un seul tenant.

Mais c'est Annie Nautonnier (directrice de la Maison Familiale de Givors, puis du centre social de Belleville) qui a provoqué le déclic salutaire lors d'une réunion d'anciennes directrices de centres sociaux.

« Mais, Marie-Jeannette, ce n'était pas du tout comme vous croyez ! ».

Je me suis donc mise en recherche.

Dominique Dessertine, ingénieure de recherche CNRS au Laboratoire de Recherches Historiques Rhône Alpes (LARHRA) m'a orientée très rapidement vers le Centre Régional des Archives Historiques des organismes du régime général

de la Sécurité Sociale, une source précieuse, où son responsable Bruno Gourry a mis à ma disposition avec gentillesse, tous les documents qui pouvaient m'être utiles.

Je remercie Jacqueline Drevon (monitrice d'enseignement ménager au centre social Laënnec, puis directrice adjointe à Rillieux, puis directrice au Centre social de Saint-Just puis de la Croix-Rousse) qui a rangé les archives du centre social de Saint Just. Elle m'a ainsi permis de pressentir la place des associations familiales et des maisons familiales.

Je remercie les Centres sociaux de Givors en la personne de Bernard Ducoeur, son directeur, de Michèle Serveton, sa présidente et de Laurence Blachère, secrétaire au Centre social Jacques Prévert, qui a assuré la frappe du document sur l'origine des centres sociaux.

Et en dernier lieu, je remercie Chantal Noharet, ancienne directrice des centres sociaux d'Annonay, qui a assuré la frappe du document sur la Fédération des centres sociaux du Rhône puis la mise en page générale et la cohérence des deux documents.





■ Amplepuis ■ Belleville ■ Brignais ■ Bron : Gérard Philippe / Grand Taillis / Petit Taillis ■ Caluire : Parc de la jeunesse / Berges du Rhône ■ Chaponost : Le Saunier ■ Chatillon d'Azergues : Cap génération ■ Cours la Ville ■ Décines : Françoise Dolto / Montaberlet / La Berthaudière / Michel Marillat ■ Ecully : Le Kiosque et l'Arche ■ Feyzin : Mosaïque ■ Francheville : Michel Pache ■ Givors : Camille Claudel / Jacques Prévert ■ Grigny ■ Lamure Monsols : Vivre en Haut-Beaujolais ■ Lyon : Quartier Vitalité / Grand'Côte 1<sup>er</sup> / Bonnefoi 3<sup>e</sup> / Croix-Rousse 4<sup>e</sup> / Point du Jour / Saint-Just 5<sup>e</sup> / Gerland 7<sup>e</sup> / Etats-Unis / Langlet Santy / Laënnec / Mermoz 8<sup>e</sup> / Champvert / Duchère-Plateau / Pierrette Augier / St-Rambert / La Sauvegarde 9<sup>e</sup> ■ Meyzieu : Flora Tristan / Jean Rostand / René Cassin ■ La Mulatière : Le Roule / Confluent ■ Oullins : Moreaud / La Saulaie ■ Pierre Bénite : Graine de vie ■ Rillieux : Les Allagniers / Les Semailles / La Velette ■ Saint-Fons : Arc en ciel ■ Ste-Foy-lès-Lyon : Gravière de Beaunant / Neyrard ■ Saint-Genis-Laval : Les Barolles ■ Saint-Priest : La Carnière / L'Olivier / Louis Braille ■ Saint-Symphorien-sur-Coise : Les Hauts du Lyonnais ■ Tarare : La Plaine / Thomassin ■ Tassin : l'Orangerie ■ Vaulx-en-Velin : Georges Lévy / Le Grand Vire / J.J.Peyri ■ Vénissieux : Eugénie Cotton / Moulin à vent / Parilly / Roger Vailland ■ Villeurbanne : Les Buers / Charpennes-Tonkin / Cusset / Cyprian / Les Brosses / La Ferrandière / Saint Jean ■

*Ce document rédigé par Marie-Jeannette Rat Patron, ancienne déléguée fédérale et actuellement bénévole de l'association Mémoires Vives Centres sociaux, est publié par la Fédération des centres sociaux du Rhône à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire.*

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHÔNE

138 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

Tél : 04 78 84 50 84

fedec@centres-sociaux-rhone.com

www.centres-sociaux-rhone.com



Fédération des centres sociaux du Rhône

